

Projet de parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier**VERBATIM DE L'ATELIER ET DE LA RÉUNION PUBLIQUE
9 juin 2015 – Saint-Jean-de-Monts****En tribune****Commission particulière du débat public :**

Jacques ROUDIER, président

François GILLARD

Dorothee BRIAUMONT, membre

Jean-Marc REBIERE, membre

Bruno De TREMIOLLES, membre

Maîtrise d'ouvrage :

Claude MIDI, Directeur du développement, Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier
Lucile FORGET, responsable du développement local, Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Jean-Marc BOYADJIS, Pilote de projet raccordement, Réseau de transport d'électricité (RTE)

Sébastien JIMENEZ, en charge des infrastructures électriques du projet

Intervenants :

Rosiane GODEFROY, Maire du Perrier, 1re vice-présidente de la Communauté de communes Océan – Marais de Monts

Frédéric BOUCHET, Directeur des services techniques, Communauté de communes Océan – Marais de Monts

Anne-Marie GRIMAUD, Association COORLIT 85, Coordination des associations environnementales du littoral vendéen

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Atelier « Raccordement au réseau public de transport d'électricité »

Jacques ROUDIER, Président de la commission particulière du débat public

Mesdames, Messieurs, bonjour à tous. Je propose que nous commençons cette partie de notre journée bien remplie. Nous aurons entre 15 h et 18 h un premier travail d'atelier spécifiquement consacré dans le cadre de ce débat public sur le projet de parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier, à la question de l'établissement de la liaison entre le parc lui-même et le réseau à haute tension à terre.

Je ferai l'introduction pour donner quelques éléments sur l'organisation de cet après-midi et ensuite François GILLARD prendra le relais sur l'organisation de l'atelier proprement dit. Dans une première partie, nous rappellerons tout de même rapidement de quoi nous parlons. Cela paraît raisonnable. Il y aura une présentation à deux voix : une faite par le maître d'ouvrage du parc, je pense que c'est Lucile FORGET qui interviendra pour la Société des Éoliennes en mer, puis une présentation de cette question de raccordement par RTE, le réseau de transport d'électricité, et je pense que c'est Jean-Marc BOYADJIS qui la fera. Après, nous aurons 5 ou 10 minutes de questions générales si besoin est, non pas pour rentrer dans la phase d'approfondissement, mais simplement pour éclaircir, si besoin est, tel ou tel point qui le mériterait. Puis, ce sera à votre tour de travailler et de participer à un échange contribuant à analyser d'abord, coconstruire après les différentes questions que peut poser ce sujet du raccordement.

Voilà le programme de cet après-midi. Nous aurons tout à fait à la fin une phase de restitution et de mise en commun. Je donne tout de suite la parole à Lucile FORGET pour un temps un peu comprimé par rapport à la présentation habituelle de séance plénière. Et donc, c'est 5 minutes pour la Société des Éoliennes et 10 minutes pour RTE. Exceptionnellement, RTE a un peu plus de temps.

Lucile FORGET, responsable du développement local, Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Merci M. le Président. Bonjour Mesdames, bonjour Messieurs. Effectivement, dans les 5 minutes imparties, j'essaierai d'être exhaustive et néanmoins synthétique, pour vous présenter les grandes lignes de ce projet de parc éolien que nous portons. Tout d'abord, même avant les caractéristiques du projet, il faut rappeler dans quel cadre nous sommes présents ici devant vous aujourd'hui. C'est dans le cadre de la réponse à l'appel d'offres que notre groupement a faite, appel d'offres lancé par l'État français en juin 2013 et pour lequel nous avons été élus lauréats le 3 juin 2014. C'est notre groupement Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier, qui est composé de trois actionnaires que vous connaissez peut-être déjà : Engie, anciennement GDF Suez, EDPR qui est aussi très impliqué dans les énergies renouvelables et l'éolien en mer, en particulier et Neoen Marine. Ce sont les trois actionnaires qui ont formé ce groupement Éoliennes en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier et qui ont été retenus pour en continuer le développement, obtenir les autorisations nécessaires à sa construction, son exploitation et ensuite, à l'issue de ces 25 années d'exploitation, son démantèlement.

Je suis accompagnée aujourd'hui de M. Sébastien JIMENEZ, qui est notre responsable électricité au sein du groupement, et qui pourra répondre à des questions plus techniques concernant le réseau électrique à l'intérieur du parc.

Quelques mots pour vous représenter les grandes caractéristiques de ce projet. Il est constitué de 62 éoliennes de 8 MW chacune, éoliennes qui seront fournies par notre fournisseur exclusif Adwen. L'objectif est de fournir une puissance installée de 496 MW, une fois que toutes ces éoliennes auront été installées. Ce parc éolien fournira l'électricité nécessaire à la consommation de 750 000 personnes, soit un peu plus que la population de la Vendée. C'est intéressant à conserver en tête également.

En termes d'implantation, comme vous le voyez sur la diapositive à l'écran, ce parc éolien sera à un peu plus de 11 km de l'île d'Yeu, 17,3 km de Noirmoutier. D'ici, Saint-Jean-de-Monts, nous serons à un peu plus, de l'ordre d'une trentaine de kilomètres. Et ce parc éolien se situera aussi à 20 km de l'autre parc éolien en mer qui est prévu au large de Saint-Nazaire et de la presqu'île du Croisic. Son emprise représente 82,5 km². Ce n'est pas l'intégralité de la zone qui était soumise à l'appel d'offres puisque nous avons une zone de 112 km², soit une occupation de 74 % de cette zone. C'est

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

un projet d'ampleur industrielle, d'ampleur humaine, environnementale, mais aussi d'ampleur financière, puisque le coût de ce projet se situe aux alentours de 2 milliards d'euros.

Quelques éléments de calendrier également. La mise en service est prévue à partir de 2021. C'est un des invariants qui est précisé par le cahier des charges de l'appel d'offres, mais entre 2015 et 2021, il va se passer encore beaucoup de choses. Nous sommes aujourd'hui dans la phase de débat public qui s'achèvera officiellement début janvier 2016 avec la décision du maître d'ouvrage qui viendra à la suite des recommandations faites et émises par la commission particulière du débat public. Un autre jalon important est juin 2016, qui matérialise la fin de la phase de levée des risques où nous devons fournir un certain nombre d'études complémentaires. Puis, le dépôt de l'étude d'impact environnemental, qui est prévu pour mi-2017 au plus tard avec, nous l'espérons, l'obtention des autorisations en 2018, ainsi que la tenue de l'enquête publique en 2018 également, qui est aussi une période importante où les citoyens peuvent à nouveau consulter les études et s'exprimer sur ce projet. Nous en arrivons à la partie construction à partir de 2019 pour une mise en service en 2021 et une période d'exploitation qui s'étendra sur 20 à 25 ans.

Il nous a paru intéressant de repréciser les responsabilités et les périmètres d'intervention respectifs. Le groupement Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier a à sa charge la construction et l'exploitation du parc éolien. Qu'est-ce que cela concerne ? Cela concerne bien sûr les fondations, que vous voyez représentées ici, en treillis métalliques, les éoliennes, également les câbles interéoliennes et le poste de livraison électrique qui se trouve ici. Et à ce poste, nous transférons la responsabilité à RTE, qui vous expliquera plus en détails comment cela fonctionne de leur côté, juste après.

Puisque nous sommes aujourd'hui réunis pour parler du raccordement, nous avons fait un petit zoom sur ce sujet du raccordement au sein du parc éolien. L'objectif de ce raccordement électrique est d'évacuer l'énergie produite par chaque éolienne et, au final, ramener l'intégralité de la production électrique du parc éolien sur le réseau de transport d'électricité. Vous voyez sur l'écran devant vous le positionnement des 62 éoliennes, tel qu'il a été déposé dans l'offre remise aux services de l'État fin 2013, et également le schéma de câblage, tel qu'il a été envisagé. C'est un schéma qui a été optimisé pour minimiser le nombre de kilomètres de câbles. Nous aurons un peu plus de 82 km de câbles avec une tension nominale de 66 kilovolts. Et tous ces câbles seront bien sûr protégés. Nous avons pour l'instant opté pour une protection en enrochement, qui correspondrait mieux aux attentes des professionnels de la pêche, qui nous ont signifié, pour ceux qui travaillent en majorité sur ce site, que cela n'était pas incompatible avec le maintien de leurs pratiques. Puis effectivement, le poste électrique vers lequel converge l'ensemble des câbles du parc éolien.

J'ai fait très synthétique. Il y a d'autres sujets qui bien sûr vous intéressent peut-être, mais que nous pourrions aborder soit sous la forme de questions ou lors de la plénière de ce soir.

Jean-Marc BOYADJIS, Pilote de projet raccordement, Réseau de transport d'électricité (RTE)

Bonjour à tous. Jean-Marc BOYADJIS, Réseau de transport d'électricité. J'ai 10 minutes pour vous présenter un point d'étape du raccordement électrique du parc dont vient de parler Lucile FORGET. Pour cela, nous ferons une intervention en 4 temps, rappellerons un peu le rôle de RTE dans le projet, parlerons également des ouvrages techniques qui composeront le raccordement. Je pense que c'est important de bien comprendre techniquement ce qu'est un câble sous-marin, souterrain, poste. Nous nous intéresserons en troisième partie à l'environnement du projet puisque tout n'est pas décidé aujourd'hui. Nous avons une aire d'étude, il faut chercher un raccordement. Et l'idée est de croiser la technique avec l'environnement au sens large pour trouver ce que l'on appelle le tracé de moindre impact. Et nous finirons dans un 4^e temps avec le calendrier du projet. Nous, nous sommes concentrés sur ces deux années à venir, sur la concertation et le dossier d'enquête publique à déposer fin 2016.

Le rôle de RTE dans le projet, vous l'avez compris. La Société des Éoliennes en mer construit le parc, 496 MW, 62 éoliennes à 8 MW, et l'exploite. RTE, dans le cadre de sa mission de service public a en charge la maîtrise d'ouvrage du raccordement. Tout cela s'inscrit dans les enjeux de la transition énergétique dont nous parlons beaucoup en ce moment, qui consiste notamment à accueillir les énergies renouvelables sur les territoires de France et notamment accompagner la transition énergétique en faisant émerger des projets comme le parc en mer. Nous savons qu'en

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Vendée, nous avons également du photovoltaïque, de l'éolien terrestre. Cela vient compléter un peu le mix énergétique dont nous parlons souvent.

RTE au cœur du système électrique, c'est simplement pour vous indiquer de quel niveau de tension nous parlons aujourd'hui. Il s'agit bien du réseau de transport électricité qui figure en bleu au centre de l'écran. C'est un réseau compensé d'ouvrages de grand transport, 400 000 volts et 225 000 volts, et d'ouvrages de tension plus modeste, 63 000 volts, dont la vocation est justement d'irriguer les départements. Notre travail est d'acheminer 24 h/24 et 7 jours/7 l'électricité entre les producteurs que vous voyez sur l'écran à gauche en orange, qui sont divers et variés, et les utilisateurs, consommateurs d'électricité qui sont sur la partie droite de l'écran, en vert, à différents niveaux d'appel de puissance entre les grosses entreprises, les PME-PMI et les citoyens comme vous et moi. Et bien évidemment, l'acheminement ne se fait pas que par RTE. Nous passons un moment le relais à un autre gestionnaire de réseau, qui est ERDF, mais aussi aux entreprises locales de distribution. Nous pouvons citer aujourd'hui en Vendée le SYDEV qui prend un peu le relais de l'électricité pour l'acheminer vers les PME-PMI.

Notre intervention aujourd'hui se résume bien au raccordement du parc. C'est la petite flèche bleue que vous voyez. Notre mission est d'aller chercher les éoliennes pour la ramener sur notre réseau.

Un petit mot sur le poste électrique de Soullans, puisqu'une certitude aujourd'hui est qu'il faut relier le poste électrique en mer dont parlait Lucile FORGET tout à l'heure au poste électrique de Soullans. Pourquoi Soullans ? Tout simplement, parce que c'est le seul poste le plus proche géographiquement et apte à capter ces 500 MW produits pour la renvoyer sur le réseau de transport d'électricité. Nous n'avons pas fait apparaître le réseau sous-jacent, mais il faut comprendre que la vocation de Soullans, construit un peu avant 2010, est vraiment d'irriguer tous les postes électriques de Noirmoutier aux Sables-d'Olonne. Nous avons à peu près le même poste à l'est de la Vendée, que nous appelons Val-de-Sèvre. Et au milieu de la Vendée, nous avons cette artère de 120 000 en vert qui traverse du nord au sud de Chauvirey à La Rochelle. Soullans, lui, prendra l'électricité du parc pour la mettre dans ces transformateurs, la renvoyer vers la côte ouest Vendée et, si à un moment il y a du surplus parce que la consommation est plus faible que la production, à ce moment-là, vous voyez ce réseau vert ici, cette artère qui renverra ce surplus d'électricité sur la Merlatière. Cela peut remonter sur Nantes, redescendre sur La Rochelle. C'est pour cela que le poste de Soullans est intéressant, parce qu'il occupe une place importante pour la côte ouest, mais il peut aussi servir de répartiteur sur tout le département ou interdépartement.

Deuxième temps de l'intervention : comprendre techniquement ce que nous voulons faire, c'est décrire globalement les ouvrages électriques depuis le poste électrique en mer que vous voyez sur l'écran ici. Nous viendrons chercher l'électricité à l'aide de câbles électriques, 225 000 volts courant alternatif, pour les ramener dans un premier temps sur la côte avec une jonction d'atterrage qui est une sorte de domino, enterré dans un ouvrage maçonné et qui servira de relais entre le câble sous-marin et le câble souterrain. Pourquoi deux liaisons ? Tout simplement parce qu'aujourd'hui, au niveau mondial, nous n'avons pas d'offre industrielle capable, avec un seul câble, de transiter toute la puissance du parc. C'est pour cela que nous avons fait le choix de prendre deux câbles électriques de 125 000 volts.

J'en étais à la jonction d'atterrage. Donc, ouvrage maçonné. Nous verrons tout à l'heure où nous pouvons positionner ce genre d'ouvrage. Pour aller rejoindre le poste de Soullans, par une liaison électrique entièrement souterraine. La problématique technique est que les ouvrages souterrains de grande longueur génèrent des fluctuations de tension et pour maîtriser correctement ces fluctuations de tension, nous sommes obligés de mettre ce que nous appelons un poste électrique intermédiaire qui permettra de maîtriser la tension à la hausse ou à la baisse. Nous avons mis ce poste sur le tracé de la liaison terrestre. Préférentiellement, nous le souhaitons près de la côte, pas sur la plage, mais pas loin de la côte. Ou au pire au niveau du poste de Soullans. Et nous verrons tout à l'heure, dans l'aire d'étude de recherche que nous avons ouvert plusieurs possibilités pour justement étudier plusieurs emplacements de postes près de la côte ou à Soullans.

La liaison sous-marine maintenant en elle-même. Je vous disais tout à l'heure que nous sommes en 225 000 volts triphasés. Cela veut dire qu'en gros, en haut à gauche de l'écran, vous avez ce que représente un câble sous-marin, les 3 phases sont dans la même gaine. Elles sont parfaitement isolées électriquement, protégées mécaniquement, recouvertes en plus d'une gaine qui permettra au câble de supporter les efforts d'enroulement sur le navire et de dépôt dans le fond de la mer. Vous voyez en dessous la pose du câble. En fait, le câble est fabriqué en usine. Il est ensuite

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

directement enroulé sur un carrousel ou une cuvette. Ici, pour vous donner un ordre de grandeur, nous sommes à peu près sur des longueurs de 30 km. 30 km de câble sur un seul navire. Un chiffre clé : 130 kilos du mètre. Donc, cela fait tout de suite de gros navires. Bref, beaucoup de câbliers savent faire cela. L'idée est de poser le câble au fond de la mer et après nous rajoutons une protection des câbles. Pourquoi, me direz-vous, si le câble est déjà isolé et protégé ? C'est tout simplement pour que le câble au fond de la mer soit compatible avec les usages de la mer, que ce soit pêche, plaisance ou activités maritimes, navires, etc. Nous avons listé sur la partie droite de l'écran différents modes de protection. Nous pouvons faire ce que nous appelons de l'enrochement si le sol ne permet pas d'ensouiller le câble dans les sédiments. Nous pouvons également mettre un matelas béton ou si le sous-sol marin le permet nous creusons un sillon et déposons le câble dans le fond. Et cela se rebouche généralement tout seul. Vous pourrez voir tout à l'heure les kakémonos qui se trouvent sur la gauche de la salle. Ils sont à l'échelle. Le câble a en gros la taille d'un ballon de foot, un peu moins de 30 cm. Ceci est pour la partie sous-marine.

Généralement, le câble arrive sur terre soit avec un gros navire si les fonds le permettent, soit une barge prend le relais. Nous déroulons ensuite le câble depuis cette barge avec des flotteurs sur la plage. Nous faisons généralement des tranchées pour ensouiller le câble sous la plage. Nous vous avons mis un schéma en bas de l'écran. La côte vendéenne, nous voyons bien que c'est la mer, la plage, des dunes, des parkings et la forêt. Nous imaginons aisément que la jonction d'atterrissage dont je parlais tout à l'heure pourrait très bien être positionnée sur un des parkings, non pas sur la plage, mais juste derrière les dunes. Et nous franchirions les dunes soit dans les accès à la plage, c'est justement ce que nous recherchons, mais cette jonction d'atterrissage entièrement maçonnée et enterrée serait sous un parking voiture. Le câble souterrain est quelque chose de plus classique. Nous en faisons un certain nombre. En 225 000 volts, nous en sommes à plus de 1 000 km. Les dernières réalisations en Vendée, c'est la liaison recouvrance la Merlatière, en cours d'achèvement. Là, pour le coup, les 3 phases ne sont pas dans la même gaine. Ce sera 3 phases séparées. C'est pour cela que sur les schémas en bas, vous voyez deux paquets de 3 câbles. Deux possibilités. Nous passons dans des champs, à ce moment-là, nous avons des fourreaux PEHD. Nous avons mis un exemple au sol, sur la gauche de la salle. Cela nous permet de creuser des tranchées, de mettre les fourreaux, glisser les câbles dedans et reboucher tout cela de pleine terre. Par contre, vous voyez les chiffres : c'est en gros une tranchée qui fait 1,50 m de profondeur et, en fonction des écartements des câbles, nous pouvons aller de 2 à 6 mètres de largeur. Et sous la chaussée, ce sont des poses beaucoup plus classiques : ce sont des fourreaux PVC, entourés de béton, qui sont noyés dans le béton et enterrés à 1,70 m environ du sol.

Voilà un exemple de liaison souterraine en milieu urbain. Vous voyez sur la gauche des paquets de fourreaux PVC qui accueilleront les câbles. Au milieu, une chambre de jonction. Contrairement aux câbles sous-marins, nous n'avons pas 30 km de câbles disponibles sur un seul touret, cela poserait des problèmes de transport. Donc, généralement, tous les kilomètres, si tout se passe bien tous les 2 kilomètres, nous aurons une chambre de jonction à mettre pour abouter les morceaux. Et à droite, un exemple de tranchée béton.

Voilà un exemple de pose en voirie. Nous sommes capables de travailler en demi-chaussée pour éviter de gêner la circulation. Et vous voyez qu'après travaux, à droite, la chaussée retrouve sa fonction. Là, c'est une photo que nous avons prise du côté du Pas Opton, s'il y en a qui connaissent. Nous passons avec une liaison Soullans – Saint-Gilles et nous remontons à un moment à un grand carrefour et avons ce petit chapeau qui symbolise l'emplacement du câble.

La partie souterraine en milieu rural. Cela rejoint ce que je disais tout à l'heure et ce que vous verrez à l'échelle sur les kakémonos. La tranchée n'est vraiment pas large. Nous creusons, nous mettons les fourreaux, nous rebouchons et glissons les câbles après. Et sur la partie droite, la nature reprend ses droits.

Le poste électrique intermédiaire. Je vous le disais, préférentiellement pas loin de la côte, ou au pire à Soullans, si nous ne trouvons pas d'autres solutions. C'est un poste qui sera construit en technique plutôt compacte. C'est pour cela que nous trouvons un bâtiment en jaune sur l'écran. Et des installations électriques avec des transformateurs qui seront sous enceintes. Le câble souterrain arrive. Il ressort. Nous ne le voyons pas. La seule partie émergente est vraiment le bâtiment et les enceintes des transformateurs, avec une volonté de RTE, comme nous le faisons souvent, d'intégrer parfaitement ce poste dans le paysage. Et pour cela, quand nous parlons de 3 hectares, il faut comprendre que nous aurons en gros 1 hectare de prévu pour l'intégration paysagère. Typiquement, je citais le poste de Val-de-Sèvre tout à l'heure, situé à l'est de la Vendée. Voilà un exemple typique d'intégration paysagère réussie, puisqu'au bout de plusieurs années, le poste est complètement masqué.

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Nous en venons maintenant à l'environnement. Nous avons parlé beaucoup technique. Vous l'aurez compris, tout est en souterrain, le poste en technique compact, mais évidemment l'atterrissage n'est pas acquis. Nous réfléchissons sur des solutions et nous sommes vraiment à votre écoute aujourd'hui pour enrichir la connaissance du territoire. Globalement, nous avons convenu d'une aire d'étude qui est illustrée par le schéma suivant. Nous sommes partis en fait de la ligne droite la plus facile, c'est-à-dire le poste électrique qui est ici. Le poste de Soullans est là. Nous avons tracé un trait droit. Après, nous avons regardé au niveau environnemental les grands enjeux pour essayer après de voir sur quelle frontière nord et sud nous pouvions nous appuyer pour, après, donner de la latitude sur des recherches d'itinéraires possibles pour pouvoir les comparer. C'est pour cela par exemple que cette aire d'étude s'appuie en limite nord sur le canal de Fromentine qui nous a fait ne pas aller plus haut. Nous sommes même un peu en dessous, parce que les pilotes de Loire nous disent qu'il faut prendre un peu de marge par rapport à ce canal. Et sur la partie sud, au niveau de l'atterrissage, nous nous sommes accordé la possibilité de longer les câbles qui viennent de l'île d'Yeu ou les conduites d'eau. C'est pour cela que nous avons prévu également ici une limite naturelle pont d'Yeu. Et comme nous le montrions tout à l'heure, le câble sortira plutôt comme cela. Donc, cela ne sert à rien de descendre ici pour faire là. C'est tout de même des ouvrages qui sont entre 5 et 6 millions d'euros du kilomètre. Nous avons donc aussi l'objectif de maîtriser complètement l'économie du projet, tout comme le parc. C'est important pour nous de chercher la longue la plus courte, mais qui soit, je le rappelle, compatible avec l'environnement du territoire au sens large. Nous le verrons tout à l'heure.

Donc, vous voyez un atterrissage qui offre des possibilités ici. Aujourd'hui, aucune décision n'est prise. C'est bien l'objet du débat public et de la concertation que nous avons engagés avant le débat. Après, nous avons une partie un peu terrestre que nous retrouvons ici, globalement qui nous permettra de voir entre Notre-Dame, la Barre, Saint-Jean, en fonction de l'atterrissage possible, par quel itinéraire terrestre nous pouvons rejoindre le poste de Soullans. Il y a du réseau routier, il y a du marais breton qui n'est pas forcément facile. C'est à nous d'effectivement étudier plusieurs solutions pour les comparer et trouver le moindre impact, qui sera une combinaison entre la partie sous-marine, l'atterrissage, l'emplacement du poste et le tracé souterrain.

La prise en compte de l'environnement est une question que l'on nous pose beaucoup. Je le répète, l'environnement pour nous est vraiment au sens large. Ce n'est pas que la faune et la flore, les espèces protégées. Pour cela, nous procédons, comme nous le faisons dans beaucoup de projets, beaucoup d'aménageurs, c'est une analyse multicritères entre des aspects naturels, réglementaires, juridiques, espaces protégés et faisabilité technique et des opportunités qui se dessinent sur le territoire, le réseau routier, les secteurs maritimes, les parkings côtiers, secteurs ruraux et marais, bocages. Voilà typiquement le panorama de ce que nous trouvons et que vous devez connaître aussi bien que nous : la mer, la plage, des zones urbaines, la forêt domaniale de Monts, le marais. Donc à nous de vous écouter, de travailler en concertation dans les mois qui viennent pour trouver un itinéraire de moindre impact qui respecte tous les critères ou du moins le plus de critères possibles.

La suite du projet. 2 ans en 2015 – 2016 pour travailler sur la recherche du fuseau, pour monter le dossier d'étude d'impact. Deux années pour la consultation, les autorisations, les dernières études de détail. Et environ 2 à 3 ans de travaux pour pouvoir être au rendez-vous, comme le disait Lucile FORGET tout à l'heure, d'une première mise à disposition en 2021.

J'en ai fini de la présentation. J'ai peut-être dépassé un peu, j'en suis désolé.

Jacques ROUDIER, Président de la commission particulière du débat public

Merci de cette présentation. J'espère que vous en avez ressenti beaucoup de frustrations, puisque tout n'a pas été dit, mais ce sera aussi l'objet du travail en atelier que d'approfondir, d'éclairer, de parcourir les différents points qui le méritent et que vous souhaiterez évoquer. Y a-t-il, avant de passer à ce travail en groupe, des questions générales que l'une ou l'autre d'entre vous souhaiterait poser à cet instant de notre journée ? Comme d'habitude, je vous demanderai de vous présenter d'une part pour la postérité notamment, mais aussi pour la connaissance des personnes qui sont ici réunies. Puis deuxièmement, je vous demanderai d'être bref pour laisser le temps qu'il convient à l'ensemble du débat.

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Yves LEQUELLEC, Vendée Nature Environnement

Merci. Yves LEQUELLEC, Vendée Nature Environnement. Ma question porte sur la localisation du poste électrique en mer. Si j'ai bien écouté la présentation qui a été faite par Mme FORGET, j'en déduis que la localisation de ce poste est définitivement fixée. Pouvez-vous le confirmer ou y a-t-il encore des choses qui peuvent jouer sur cette dimension du sujet ?

Lucile FORGET, responsable du développement local, Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Je laisse la parole à M. JIMENEZ, qui pourra apporter la réponse la plus précise à cette question.

Sébastien JIMENEZ, responsable électrique, Société des Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Bonjour à tous. Sébastien JIMENEZ. Je fais partie du consortium. J'ai en charge les infrastructures électriques du projet. Concernant la localisation de la sous-station en mer, effectivement, c'est une hypothèse de notre offre. Lors de la remise de l'offre à l'État, nous avons établi un plan de câblage. Il a été décrit tout à l'heure par ma collègue Lucile FORGET, concernant le fait d'avoir minimisé les longueurs de câble pour avoir une offre compétitive. Aujourd'hui, la sous-station est établie. Elle est localisée au sein de la ferme éolienne. Néanmoins, aujourd'hui, nous avons tout de même lancé une piste de réflexion pour regarder les éventualités en termes d'opportunité, peut-être de revoir un certain nombre d'hypothèses et donc la possibilité de revoir le positionnement. Mais aujourd'hui, j'émets tout de même un avis. Il semble peu probable que la position de la sous-station évolue significativement au moment où je vous parle. Ce sont des études qui seront lancées, qui ne sont pas encore lancées. Tout à l'heure, ma collègue parlait d'une phase de levée des risques. Nous sommes dans cette période-là où nous allons réviser l'ensemble des hypothèses de notre offre pour nous assurer qu'en fait tout ce que nous avons pu étudier auparavant est toujours vrai aujourd'hui. Je ne sais pas si je réponds à votre question.

Lucile FORGET, responsable du développement local, Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Peut-être un complément d'information. Dans l'offre que nous avons remise à l'État, nous avons mis cette hypothèse d'implanter la sous-station électrique déjà – il faut que je le précise – sur un alignement d'éoliennes pour ne pas grever un couloir de navigation entre les lignes d'éoliennes. Et donc ne pas pénaliser les activités maritimes si elles sont autorisées au sein du parc. Et effectivement, toutes les hypothèses techniques industrielles, environnementales et financières que nous avons émises dans cette offre remise à l'État seront définitivement confirmées en juin 2016, lors de la phase de fin de levée de risques. Mais pour l'instant, en l'état actuel des connaissances et des études environnementales qui sont menées, rien ne remet en cause la localisation qui a été préétablie. Si au cours des études environnementales, nous décelons une espèce particulièrement sensible à cet emplacement, évidemment nous serons enclins à discuter d'un repositionnement. Mais à ce jour, ce n'est pas le cas.

Jean-Marc BOYADJIS, Pilote de projet raccordement, Réseau de transport d'électricité (RTE)

Je reprends juste la parole pour dire que cette question est importante, parce qu'en fait cela détermine pour une part la question de l'atterrissage. C'est-à-dire que dès l'instant où nous fixons ce point de départ, nous limitons les possibilités d'ajustement du point d'arrivée, me semble-t-il.

Jacques ROUDIER, Président de la Commission particulière du débat public

Le point d'arrivée est connu. Une autre question, puis nous passerons au travail en atelier, qui doit être l'essentiel de cet après-midi.

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Xavier MÉTAY, France Nature Environnement, Pays de la Loire

Xavier MÉTAY, France Nature Environnement, Pays de la Loire. J'avais une question. Mme FORGET indiquait que la protection d'enrochement sur les câbles au sein même du parc avait été le choix. Ont été présentés par RTE d'autres types de protection, béton ou ensouillement. Il me semble qu'il existe aussi une protection avec une coque en fonte. Est-ce une piste d'étude ? Et j'aurais voulu savoir, si la protection enrochement était validée au sein de la zone du parc pour les câbles entre les éoliennes et les postes de raccordement, si RTE avait défini le type de protection sur toute la longueur du câble entre le poste de raccordement et l'atterrage. Est-ce qu'un coup c'est ensouillement, un coup c'est enrochement en fonction du fond ? J'aurais voulu avoir le détail du parcours du câble.

Lucile FORGET, responsable du développement local, Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Effectivement, tout comme pour le poste électrique, la proposition que nous avons faite dans notre réponse est une solution d'enrochement naturel sur ces câbles interéoliennes et, là encore, comme le précisait Sébastien JIMENEZ, cette période de phase de levée des risques nous permet de réétudier toutes les potentialités dans la perspective de pouvoir confirmer ou pas, à l'issue de la phase de levée de risques, les hypothèses émises dans l'offre. Aujourd'hui, nous restons pour l'instant sur une protection par enrochement de ces câbles interéoliennes. Nous serons en mesure de vous le confirmer définitivement dans un an.

Jean-Marc BOYADJIS, Pilote de projet raccordement, Réseau de transport d'électricité (RTE)

Rapidement, sachant que dans la salle il y a le responsable liaisons sous-marines RTE, Julien, qui pourra vous répondre pendant les tables rondes ou après. Pour nous, c'est pareil. Le mode de protection ne sera décidé que lorsque nous aurons trouvé le fuseau de moindre impact. Ce que nous pressentons à ce jour, c'est que sur le parcours du câble, nous savons que nous avons à peu près 2/3 de roches et 1/3 de sable et que la roche est plutôt vers le parc, et que le sable et les sédiments sont plutôt vers la plage. Et ce que nous subodorons, c'est que nous sommes plutôt vers de la protection de roche vers le parc et de l'ensouillage en arrivant sur la plage. Et cela tombe bien parce que c'est ce que nous voulons faire. Je vous montrais tout à l'heure le petit schéma d'atterrage où nous enterrerons le câble, et arriverons sous les parkings. Donc, cela va dans le bon sens, mais tout cela ne pourra se décider que lorsque nous aurons lancé nos campagnes d'études géophysiques et géotechniques qui d'ailleurs démarreront là. Le bateau qui devait venir de Courseulles a eu un peu d'aléas, parce qu'il y avait beaucoup de vent, il n'a pas pu finir ses mesures. Mais, prochainement, au large, vous verrez des bateaux qui feront des relevés géophysiques, des relevés UXO, justement pour bien comprendre et confirmer ce fond marin, et commencer à étudier la nature de protection du câble en fonction de l'itinéraire que nous aurons trouvé et qui sera conditionné aussi par le choix de l'atterrage et le choix de la partie terrestre. Tout cela est en discussion. C'est tout ce que je peux vous dire aujourd'hui.

Jacques ROUDIER, Président de la commission particulière du débat public

Très bien. Je propose que nous nous arrêtons là pour les questions générales. Je passe la parole à François GILLARD qui vous expliquera comment nous avons prévu de faire fonctionner cette partie de travail en atelier et en groupe.

François GILLARD, membre de la Commission particulière du débat public

Bonjour à tous. Vous avez vu en rentrant dans la salle qu'il y a plusieurs tables derrière vous. Sur chacune de ces tables, vous trouverez une carte, qui est celle-là en format A1, avec le dessin du trait de côte et effectivement du champ. Vous disposerez sur cette carte plusieurs gommettes en fonction des questions que nous vous poserons et sur lesquelles nous attendons que vous travailliez. Je rappellerai les règles du jeu. Sur chaque table, on se présente, on dit qui on est, ce que l'on représente, si on est résident, associatif, etc. Nous désignerons aussi un rapporteur par table, puisqu'à la fin il faudra rendre compte du travail de chaque table. Les questions sont les suivantes.

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

- Première question sur l'atterrage. Quelles sont pour vous les zones propices de moindre impact ou à éviter pour recevoir les câbles reliant le parc au poste de compensation ? Vous avez des dessins des zones reliant le parc éolien à la station de compensation, identification de la jonction d'atterrage. Et là, je vous demanderai de prendre de petites gommettes en les numérotant. Les rouges + le numéro pour la jonction d'atterrage, donc ce sera sur le trait de côte. Et les bleues pour la station de compensation qui se trouvera derrière, entre Soullans et le point d'atterrage.
- Ensuite, deuxième liaison, la station de compensation à la station de Soullans, qui est la connexion haute tension au réseau national. Pareil, là vous avez toujours cette carte-là et ce sera une gomme jaune qu'il faudra mettre pour déterminer les zones propices de moindre impact ou à éviter. Vous collerez et numéroterez donc celles que vous trouverez les plus appropriées. Et en face de chaque numéro, vous expliquerez pourquoi il faut passer à cet endroit-là ou ne pas passer à cet endroit-là. Vous expliquerez pourquoi c'est plus propice à tel endroit, pourquoi à tel autre, c'est de moindre impact, mais il y aura peut-être des études à affiner.
- Et une dernière question qui suivra le débat. C'est le mode de concertation que vous voulez voir après le débat, que RTE mènera pour suivre justement les travaux une fois que le débat public sera terminé. Je vous demanderai également de l'écrire sur le deuxième feuillet. Vous expliquerez vos attentes, vos demandes et vos besoins en termes d'informations pour la suite de cette concertation.

Nous aurons normalement passé 1 h 30 pour répondre à ces questions. Je vous proposerai ensuite, pendant 20 minutes, que chaque rapporteur de chaque table vienne exposer ici ce qui a été dit et arrêté. Ensuite, nous aurons une phase de réaction avec le maître d'ouvrage et RTE par rapport à ce que vous aurez remarqué et annoté, puis nous continuerons la phase d'échange et vous annoncerons effectivement ce qui se passera par la suite du débat. Est-ce qu'il y a des questions sur l'organisation de ces tables ? Vous vous répartissez comme vous voulez. Rien n'est imposé.

Jacques DUTOUR, habitant du Perrier

Bonjour. Jacques DUTOUR. Je suis habitant du Perrier. Là, on nous propose quelque part de travailler sur un itinéraire pour cette ligne, même si nous habitons le Perrier, Saint-Jean-de-Monts ou le secteur, nous n'avons pas en tant que particuliers l'intégralité des paramètres qui peuvent entrer en ligne de compte. Nous sommes intégralement en zone Natura 2000. Donc, il y a un biotope à respecter, un environnement à respecter. Natura 2000, c'est tout de même une prescription forte. Nous n'avons pas l'emplacement des différentes espèces végétales ou animales sur le secteur. Nous n'avons pas tous ces paramètres. Nous ne sommes que de braves gens qui habitent dans le secteur.

François GILLARD, membre de la commission particulière du débat public

Vous le marquez. Vous le direz effectivement. Cela fait partie des réponses à amener. Effectivement, si la zone est entièrement classée...

Jacques DUTOUR, habitant du Perrier

Et pour trouver un emplacement de 3 hectares pour placer l'unité que l'on nous a montrée, pour trouver 3 hectares qui ne soient pas une zone humide à détruire, je crois que ce sera très difficile dans le secteur.

François GILLARD, membre de la commission particulière du débat public

Je pense qu'autant RTE que le maître d'ouvrage, vous avez suffisamment de personnes. Nous devons faire trois tables. Je pense qu'à chaque table, il y aura des représentants des deux sociétés ici présentes qui pourront vous éclairer, s'il y a des questions un peu plus techniques ou autres. Sachant qu'ils ne vous donneront pas d'avis, mais simplement un conseil. C'est vous qui donnez votre avis.

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Jacques ROUDIER, Président de la commission particulière du débat public

Je voudrais juste vous rassurer. Je ne suis pas sûr que nous sortions de la séance ce soir en ayant fixé l'itinéraire de la liaison. Comme l'ont rappelé Lucile FORGET et Jean-Marc BOYADJIS, il y a devant eux, devant nous ou devant vous, une bonne année de travail, d'études, de réflexions, de poursuite d'échanges et de la concertation. Ce qui nous a paru intéressant, c'était dans ce débat public de passer aussi un peu de temps pour commencer à amorcer ce débat, cette réflexion et avoir vos réactions, vos interrogations et l'expression de vos points de souci, d'inquiétude, d'attention ou de vigilance sur cette question-là. Et c'est pour cela que nous vous proposons de faire quelques travaux pratiques qui vous rappelleront par moment ce que vous faisiez au cours préparatoire, pour effectivement donner un peu de sens concerté et aller au-delà des principes sur cette question qui se poursuivra.

François GILLARD, membre de la Commission particulière du débat public

Ce qui pourrait être intéressant, mais c'est pour l'avenir, c'est qu'une fois que vous aurez travaillé là-dessus, vous pourriez avoir hypothèse A, hypothèse B, B avec variante 1, variante 2, et de nous les resoumettre.

Jacques ROUDIER, Président de la Commission particulière du débat public

Nous verrons dans 2 heures...

François GILLARD, membre de la Commission particulière du débat public

Non, mais dans quelques mois.

Jacques ROUDIER, Président de la Commission particulière du débat public

Dans quelques mois sûrement, mais en tout cas dans 2 heures, nous verrons ce travail sur chacune des tables. Je propose que nous fassions 3 tables et qu'il y ait sur chacune des tables effectivement un participant de la Société des Éoliennes, de RTE et de la Commission, que vous vous répartissiez en 3 groupes compte tenu de l'effectif. Et je propose que vous plongiez dans cette séance de travaux pratiques, si vous voulez bien. Merci.

Retours sur l'atelier « Raccordement au réseau public de transport d'électricité »

François GILLARD, membre de la Commission particulière du débat public

Mesdames et Messieurs, le temps est venu de prendre vos rapports et de venir rapporter.

Julie AYÇAGUER, animatrice Natura 2000 du Marais breton

Julie AYÇAGUER, je suis l'animatrice Natura 2000 du Marais breton. Je travaille à l'association la Baie de Bourgneuf. Et je suis donc rapporteuse pour une table où il y avait le vice-président de la Communauté de communes de Noirmoutier,

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

l'agent patrimonial de l'ONF et un représentant du Comité des pêches. Pour ce qui est du tracé en mer, nous n'avons pas défini de zone préférentielle. Nous avons estimé que les enjeux étaient importants globalement sur la totalité de la zone, notamment importants en termes d'activité de pêche. Donc, nous n'avons pas défini de secteur. Et qu'il était important d'avoir les moyens, d'avoir des protections adaptées au niveau des câbles, adaptées notamment à l'activité de pêche. Ceci était pour la partie en mer.

Après, pour ce qui était de l'atterrissage dans le périmètre d'étude proposé, nous n'avons pas défini de site particulier. Peu importe, du moment en fait que nous utilisons une voirie existante, c'est-à-dire que nous débouchons sur un chemin d'accès existant, de façon préférentielle, ou éventuellement un forage à travers la dune, mais plutôt utiliser des accès existants.

Ensuite, pour ce qui était de la localisation du poste de compensation, par ordre de priorité, nous avons mentionné Soullans, donc le poste principal. Le Luna Park à Saint-Jean-de-Monts. Et en dernier lieu la station d'épuration de Notre-Dame-de-Monts, qui est dans la forêt. Donc, le coller à la station d'épuration. Et éviter au maximum de créer de nouvelles « verrues » dans la forêt et plutôt utiliser des sites en dehors de la forêt, qui s'y prêteraient mieux.

Pour ce qui est du passage du câble jusqu'au poste de compensation et au poste de Soullans, plutôt utiliser au maximum les ouvrages existants, donc les réseaux de routes, etc. Nous avons également mentionné la forte sensibilité du milieu en termes d'enjeux environnementaux, donc de bien caler les périodes de travaux par rapport aux enjeux environnementaux et par rapport aux milieux zones humides, qui sont particuliers avec des périodes de submersion, etc.

En dehors de cela, nous avons également évoqué une alternative qui serait de coordonner deux projets en fait, le projet de la déviation Beauvoir – Saint-Gervais, avec le passage du câble pour aller jusqu'à Soullans.

Après, pour ce qui est de la concertation, les acteurs qui étaient à cette table sont plutôt satisfaits et demandent, si possible, des échanges un peu plus nourris, notamment de l'échange de données pour la définition des trois fuseaux qui permettront de changer un fuseau pour le passage du câble.

François GILLARD, membre de la Commission particulière du débat public

Très bien. Merci. La table numéro 1 ? Merci.

Jacques DUTOUR, habitant du Perrier

Bonjour. À notre table, il y avait Mme SEGUIN, qui est de l'association des propriétaires de Saint-Jean-de-Monts, M. MÉTAY de France Nature Environnement, il y avait des représentants de RTE, du Conseil national du débat public et de l'Éolien en mer. Et moi, Jacques DUTOUR, habitant du Perrier. Une question a été tout de suite posée : pourquoi ne pas suivre les routes ? On nous a dit : « Pourquoi pas ». Le collègue de France Nature Environnement était aussi favorable à cette solution, mais il tient à une chose, c'est que nous soyons bien dans le tracé de la route, que nous ne soyons pas à 50 ou à 80 mètres de la route. Il y a la route, nous pouvons faire en demi-chaussée, sur les bordures de route, mais pas plus loin. Le fuseau n'est pas un fuseau de 200 m de large. À ce moment-là, si nous prenons les routes, c'est un fuseau de la largeur de la voie.

Un petit détail. Saint-Gilles-Croix-de-Vie est mal placé sur la carte.

Pour choisir l'atterrissage, une idée forte a émergé : si nous voulons avoir un impact plus limité, à défaut de bien connaître tout le tracé, le mieux est d'avoir le tracé terrestre le plus court. Donc, nous nous sommes assez positionnés pour faire l'atterrissage entre Saint-Jean-de-Monts et le pont d'Yeu. Il y a un grand parking qui permet la distance la plus courte. Et autre avantage : la route est presque immédiatement derrière. Notre idée était donc l'atterrissage à cet endroit, puis la route départementale et la route 205 qui est une belle route entre Saint-Jean-de-Monts et Challans, et qui permettrait le passage du câble.

Des choses ont été pointées également. Si l'estran est fragilisé, ou pour passer sous la dune, il est préférable de faire un forage guidé plutôt que des tranchées. Mme SEGUIN a souligné le fait que dans le secteur dans lequel nous

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

envisageons de faire l'atterrage, il y a de forts courants. Et autrefois, il y a eu pendant la Seconde Guerre mondiale un blockhaus, qui a été sapé à la base. Étant sapé à la base, le sable est parti.

Nous précisons aussi qu'il faut enterrer assez profondément, afin que dans 10 ou 15 ans, à la suite de tempête, des Xynthia qui pourraient revenir, le câble n'apparaisse pas. Nous demandons également de tenir compte de l'évolution du trait de côte dans les décennies antérieures pour voir comment cela a évolué et essayer d'anticiper sur une évolution future.

En ce qui concerne le poste de compensation, nous ne l'avons pas positionné. Nous nous sommes contentés de dire qu'il faudrait étudier les différents PLU locaux pour trouver des zones avec des dents creuses, suffisamment importantes, de préférence à côté de zones d'activité, pas à côté d'habitats, pour trouver un endroit pour implanter ce poste de compensation. Il a été dit qu'il y avait quelque part une méconnaissance de tous les PLU. Justement, il faut amener cette connaissance de tous les PLU. Il y a peut-être un travail sur le terrain, pour identifier des friches, pour identifier des zones d'activité et d'éventuelles dents creuses qui permettraient de le faire.

Nous n'avons pas zoné non plus la pastille jaune à mettre, mais nous avons précisé qu'il fallait identifier tous les habitats particuliers et éviter ceux qui sont très difficilement compensables. Parfois, il peut y avoir des habitats très difficilement compensables. Une haie est facile à reconstituer, alors que pour un milieu humide c'est beaucoup plus difficile. Le collègue de France Nature Environnement a attiré également l'attention sur les entreprises qui seraient amenées à travailler sur le marais, éventuellement en période d'hiver. Cela rajoute des difficultés. Et ces difficultés doivent être bien identifiées afin que l'impact sur l'environnement soit le moindre possible. Moins nous taperons dans les zones humides, mieux ce sera.

Quelles sont nos attentes ? C'est essentiellement de la transparence. Nous souhaitons qu'il y ait de la transparence pendant l'étude, avec information régulière et concertation. C'est-à-dire de la transparence, pour que nous ne voyions pas arriver à l'enquête publique des choses qui tombent, sans que nous ayons pu en être tenus au courant. Nous souhaiterions aussi qu'il y ait un accès aux études, au fur et à mesure que celles-ci sont finalisées. Par exemple, qu'un site internet permette d'informer le public régulièrement sur les études qui arrivent, savoir qu'à tel endroit, il y a telle espèce végétale, il y a un biotope très étroit et difficilement compensable, et cela demandera une modification de tracé, par exemple.

Nous proposons également de reprendre les éléments de la Commission Richard sur l'enquête publique. C'était une commission qui vient de rendre son rapport et justement qui souhaite qu'en amont il y ait un maximum d'informations de façon à éviter les problèmes qui ont été largement médiatisés ces derniers temps.

Il a été parlé également d'un groupe d'acteurs de terrain avec des observateurs, des riverains, qui régulièrement se rencontrent pour dire où nous en sommes à certains moments.

Avoir un site internet qui informe également sur le suivi des travaux. Pour une bonne compréhension de ces problèmes, pour une bonne image des entreprises, il est intéressant que le public puisse savoir ce qui se passe. Il y a une grande curiosité. Le collègue parlait par exemple de la ligne LGV qui se fait en ce moment entre Le Mans et Rennes. Il y a un particulier, ce n'est pas Eiffage, qui régulièrement – tous les jours, je crois – met des images, des photos. Nous voyons le pont avancer, nous voyons le merlon pousser. Et tenir les gens au courant, je dirais que cela peut faciliter ultérieurement d'autres travaux.

Voilà, j'ai à peu près fait le tour.

François GILLARD, membre de la Commission particulière du débat public

Merci. Table numéro 3 ?

Bernard MERIGOT

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

À notre table se trouvaient Sébastien JIMENEZ, Bernard MASSUYEAU, Frédéric GIGAUD, Jean-Louis BERTIN et Frédéric MISA. Il y avait parmi eux, un acteur de la voirie départementale et un possesseur de la carte au 25 millièmes, ce qui est précieux. Je ne veux pas critiquer la cartographie qui a été distribuée, mais la carte au 25 millièmes permet notamment de voir tous les étiers entre autres.

Sur le premier point, concernant l'atterrage, première idée : tenir compte de l'existant. Secteur du pont d'Yeu, il y a des arrivées d'électricité, d'eau, et maintenant la fibre optique. Deuxième idée : tenir compte de la durabilité du trait de côte. A été mentionnée l'existence dans le musée Biotopia de la côte qui est zonée en côte qui avance, côte stable et côte qui recule. Troisième idée : en ce qui concerne la localisation a été mentionnée l'utilisation, lors de l'Erica, de bassins tampons avec les précautions qui s'imposent, mais puisqu'ils ont déjà été utilisés dans un but de dépollution, ils pourraient être à nouveau employés. Quatrième idée : sur les arrivées parking a été mentionnée la réalisation de forages horizontaux. Cinquième idée : tenir compte de l'existence en forêt de coupe-feu, qui peuvent éviter de couper des arbres.

En ce qui concerne la station de compensation a été mentionnée l'existence de la station d'épuration de la Barre-de-Monts, qui se trouve aux pieds de l'arrivée du pont de Noirmoutier, qui peut présenter un intérêt. La route de la rive, qui a un cheminement intéressant. L'existence de délaissés importants sur la nouvelle route entre Saint-Jean et Challans, qui peuvent être utilisés également. Certains ont insisté sur l'existence d'un réseau tout de même assez complexe d'étiers et de canaux, dont il faut tenir compte en ce qui concerne la biodiversité et notamment, s'il doit y avoir des passages, l'importance des dénivelés importants avec une faune, une flore particulière.

Pour être bref, puisque c'est le but du jeu, et restituer à la CPDP la carte avec les gommettes de couleur, et les commentaires des gommettes. Rapidement, les points qui ont été identifiés. Atterrage au niveau du pont d'Yeu. Avantages : zone avec déjà des réseaux qui font la liaison entre le continent et l'océan, comme cela a été mentionné. Gommelette numéro 2 : l'extrémité nord, près du pont d'Yeu, donc l'existence de cette station, terrains disponibles. Gommelette numéro 3 : utilisation des pare-feu pour la liaison de la forêt, passages existants. Inconvénients : à voir, la traversée de la Barre-de-Monts.

Pour les gommettes bleues, la station de compensation sur Soullans avec un avantage qui est la disponibilité de terrains. Gommelette numéro 2 : la station à proximité de... penser la liaison entre Soullans et la traversée de la Barre-de-Monts comme il a été dit. Numéro 3 : la ZAC du Clousis, à hauteur du chemin de la Pibole.

Gommelette jaune numéro 1, entre le pont d'Yeu et la route de la rive qui continue un peu plus loin. La numéro 2 : station avec le contournement nord de Saint-Jean jusqu'à la zone artisanale, qui pourrait utiliser les délaissés mentionnés. Avant dernière gommelette jaune : station de compensation des 206, avec un avantage concernant le maillage du réseau hydraulique, mais l'inconvénient des zones maraichères. Et gommelette numéro 4 jaune : station de compensation fuseau entre la 3 mentionnée et la zone suivante. Tout cela est un peu technique, ce sera plus clair.

À été indiqué dans le deuxième document à remettre sur la concertation, avec les associations, la période d'observation de la faune et de la flore et surtout des oiseaux, qu'une année ne suffit pas puisqu'il y a des différences de nidification et qu'il est important d'avoir plus d'une année d'observation.

Voilà rapidement, dans le temps imparti, ce qui est ressorti, mais qui doit être maintenant remis un peu plus en ordre.

François GILLARD, membre de la Commission particulière du débat public

Merci bien. De toute façon, les rapporteurs restent avec moi quelques minutes encore. Ce sera rapide. La table suivante ?

Marie-France SIMONET, Comité de protection de la nature et des sites

Bonjour à tous. Je suis Marie-France SIMONET, je fais partie du Comité de protection de la nature et des sites, une association agréée défense de l'environnement sur le pays de Saint-Hilaire-de-Riez. Sur la table, il y avait des observateurs bien sûr, mais il y avait deux autres personnes avec moi : Yves LEQUELLEC, qui représente Vendée

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Nature Environnement et M. THIBAUT qui est retraité, qui habite Beauvoir-sur-Mer, mais qui était tout de même ingénieur RTE quand il n'était pas à la retraite. Mais il intervenait à titre personnel bien sûr.

Nous avons un peu parlé de la zone du câblage sous-marin. Je ne sais pas si c'était vraiment le sujet. Donc, jusqu'au point d'atterrage. Nous avons dit que nous n'avions pas assez d'éléments sur la connaissance des fonds marins, que nous n'avions *a priori* pas de définition de zones de câblage, qu'il fallait simplement faire attention aux zones de clapage qui existaient.

Ensuite, concernant le point d'atterrage, la remarque générale est que l'échelle ne nous permettait pas de définir précisément cette zone. Elle est beaucoup trop petite. Il aurait fallu effectivement une échelle au 1/25 millième. Mais une remarque générale : il faut tenir compte de la mobilité du trait de côte, des phénomènes d'érosion et d'agression de sable. L'observatoire du littoral, qui est mandaté par la Communauté du Pays de Monts, fait des études pluriannuelles sur l'évolution du trait de côte. Il faut en tenir compte.

Pour un point d'atterrage, il ne faudra pas un point dur sur la côte du fait de la mobilité de ce trait de côte. Ensuite, peut-être positionner cet atterrissage dans les interstices des abords de plage, par exemple, parce que ces interstices ne sont pas protégés. Puisque nous observons que dans toute la zone d'atterrage il y a beaucoup de zones de protection. Donc, privilégier peut-être ces interstices qui, eux, échappent à la protection. Également, il faudrait peut-être privilégier les zones qui sont déjà sous forme de parking, qui sont déjà urbanisées.

Ensuite, concernant la position du poste de compensation, RTE nous a précisé qu'à l'heure actuelle, il n'y avait pas de foncier dans toute la zone. Dans le groupe, nous avons plutôt privilégié la zone de Soullans, parce qu'elle comporte moins de contraintes environnementales que la zone côtière.

Ensuite, nous nous sommes dit que pour tout ce qui est câblage, il fallait privilégier des zones accessibles, en cas d'avarie par exemple. Et nous trouvions qu'il fallait faire un peu attention au niveau du marais – nous sommes de toute façon obligés de passer par le marais – à des points qui seraient sans doute moins accessibles que d'autres.

Au niveau du câblage, essayer d'utiliser les infrastructures existantes, donc les infrastructures routières. Nous pouvons considérer que la zone de marais et la forêt domaniale ont des contraintes, des enjeux patrimoniaux et environnementaux les plus forts. C'est logique.

En ce qui concerne la concertation, nous sommes satisfaits de tout ce qui se fait actuellement dans tout ce débat public, et nous espérons qu'il se poursuivra au-delà d'août 2015 et que les caractéristiques de ce débat public, c'est-à-dire la transparence et la mise à disposition des informations, soient respectées dans l'après-débat public. Nous souhaitons que la collaboration se poursuive avec les acteurs qui sont concernés et expérimentés sur le territoire. Et nous demandons que nous soignons l'information auprès du public, après ce débat public également. Je vous remercie.

François GILLARD, membre de la Commission particulière du débat public

Merci bien. Il n'y a plus de rapporteurs, nous avons fait le tour de toutes les tables. Par contre, avant que nous nous séparions, je demande aux rapporteurs de rester ici quelques minutes. Ce ne sera pas très long. J'ai juste une autre remarque. Avant de sortir de la salle, à des fins statistiques, nous avons besoin de vos émargements, parce que nous comptabilisons toutes les personnes qui viennent au débat et c'est utile pour la suite. Je laisse maintenant la parole au maître d'ouvrage et à RTE pour des commentaires.

Jean-Marc BOYADJIS, Pilote de projet raccordement, Réseau de transport d'électricité (RTE) Je voulais effectivement vous remercier. Je n'étais pas à table, mais je faisais le tour des tables et j'ai pu constater pendant une bonne heure que cela ne discutait pas mal. Il n'y a pas eu de temps morts. Tout le monde discutait, cela veut dire que l'information passe, on échange, on donne son avis. Et c'est vraiment ce que nous voulions lorsque nous vous avons présenté le raccordement tout à l'heure. C'est l'écoute du territoire.

Je ne rebalayerai pas tout ce que vous avez dit, mais à l'écoute du territoire, j'ai bien noté qu'il fallait privilégier l'existant. Vous avez parlé de voirie en priorité, marais, etc., à regarder, forêts, mais moins importants, les parkings. Dans la

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

démarche étude, j'ai noté que le trait de côte doit être surveillé. Et cela tombe bien puisque nous avons des études prévues sur le sujet, l'observatoire du littoral. De vous informer aussi sur les études. Là, je voulais juste préciser que nous lancerons un certain nombre d'études. Nous en avons déjà lancé beaucoup. Nous en lancerons encore au mois de juin pendant une bonne année. Mais effectivement, vous retrouverez toutes ces études *a minima* au dossier d'enquête publique, puisque nous en ferons une compilation. Par contre, s'il s'agit de donner des informations avant l'enquête publique, c'est-à-dire entre maintenant, la réunion pilotée par le préfet qui validera le fuseau et le dépôt du dossier, si nous avons effectivement de l'information à donner, je pense que nous ne serons pas les derniers à voir avec les élus ou pourquoi ne pas aller à la préfecture pour faire des permanences, ou en mairie. Nous sommes un peu dans cette démarche de dire qu'il ne faut pas que le public découvre le dossier à l'enquête publique, mais qu'effectivement il puisse avoir des éléments de compréhension avant que le dossier soit déposé, parce qu'en plus ce sont de gros dossiers. En France, nous avons bien développé beaucoup d'accès. Mais l'idée est que si nous pouvons vous donner de l'information avant que vous ayez le dossier d'enquête publique, cela vous permet de vous exprimer en toute connaissance de cause. Et en tout cas, nous essaierons de respecter un peu cet engagement. Enfin, ce n'est pas que nous essaierons, nous le respecterons.

Lucile FORGET, responsable du développement local, Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

En tant que représentant du maître d'ouvrage de ce futur parc éolien *offshore*, je tiens aussi à vous exprimer mes remerciements pour cet après-midi très riche d'échanges. Nous sommes très attentifs à ce sujet du raccordement, même si effectivement il est sous maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage de RTE, parce que ce raccordement est intimement lié à notre projet et que l'un ne va pas sans l'autre. Et nous souhaitons poursuivre ces échanges collaboratifs pour enrichir notre projet, que ce soit sur la partie parc éolien en lui-même, mais aussi raccordement.

En écho à deux préoccupations qui ont été exprimées, notamment sur la transmission des informations liées à l'environnement et l'accessibilité à ces données, au-delà de ce débat public, je souhaite rappeler que dans le cadre de l'instance de suivi et de concertation qui a été mise en place par le préfet de Vendée et le préfet maritime, les personnes morales qui sont concernées par ce projet et son raccordement peuvent demander à la préfecture de Vendée d'être conviées aux échanges réguliers qui se tiennent tous les trois mois à peu près, pour les groupes de travail thématiques, environnement, usages maritimes et socioéconomie. Il y a également deux réunions plénières par an, qui nous permettent de faire part de l'avancement du projet. Mais ce n'est pas seulement de la restitution d'information, c'est aussi un lieu d'échange où les personnes morales, que ce soit des élus, des associations, des parties prenantes professionnelles, peuvent venir exprimer leur avis régulièrement. Et le projet continue de s'enrichir de ces échanges-là, que ce soit en matière de données environnementales ou autres.

Une autre demande a été exprimée sur la mise en place d'un site internet. Nous travaillons, Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier à l'élaboration d'un site internet dont nous espérons qu'il pourra être mis en service vers la fin du second semestre 2015. J'ai entendu poster des photos sur l'évolution des travaux, nous n'y sommes pas encore, mais lorsque nous y serons. Et également sur des résultats ou des synthèses d'études environnementales. Pour ce qui est des synthèses des études environnementales déjà faites, elles sont disponibles soit par version papier, je crois, à l'entrée, soit sur le site internet de la Commission particulière. Et nous verrons de quelle manière ici nous pouvons le faire sur notre site internet, une fois qu'il sera mis en place. Merci beaucoup.

Jacques ROUDIER, Président de la commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Y a-t-il un participant qui a un dernier regret ou un dernier commentaire à exprimer. Si ce n'est pas le cas, je voudrais donner 2 ou 3 informations pratiques. Je redemande à tous les participants de bien vouloir s'inscrire sur les feuilles d'émargement avec leurs coordonnées, ce qui permettra de leur envoyer de l'information ensuite. Deuxièmement, rappeler que nous avons à 19 h 30 une séance plénière qui doit se tenir ici. Et entre les deux, nous vous invitons, pour ceux qui le souhaitent, à partager quelques nourritures plus matérielles entre les deux séances. Cela doit se passer de l'autre côté du hall. Puis, troisièmement, la séance publique de tout à l'heure comportera une restitution de l'atelier. Et je souhaiterais que les rapporteurs qui le peuvent, avec les animateurs de la commission particulière, s'isolent

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

pour essayer de préparer cette restitution en séance plénière pour 19 h 30. Merci à tous pour cet après-midi qui a été active et bien remplie, et à continuer pour tous ceux qui le peuvent. Merci.

Réunion publique

Focus : le raccordement du parc éolien au réseau public d'électricité

Début de la réunion à 19h30

Jacques ROUDIER, Président de la Commission particulière du débat public

Mesdames et Messieurs, bonsoir. Si vous voulez bien prendre place, nous commençons cette séance publique de débat sur le projet de parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier. Pour commencer, j'ai le plaisir de passer la parole à Mme GODEFROY, première vice-présidente de la Communauté de communes Océan – Marais de Monts, et maire du Perrier, qui nous délivre l'accueil républicain qui est de tradition pour commencer ces réunions. Mme la Présidente, à vous.

Rosiane GODEFROY, Maire de Le Perrier, 1^{re} vice-présidente de la Communauté de communes Océan – Marais de Monts

Merci beaucoup M. le Président. C'est pour moi un plaisir de vous accueillir ce soir. Bien entendu, je commencerai par excuser le président de la Communauté de communes, André RICOLLEAU, qui ne peut pas se joindre à nous ce soir, qui m'a demandé de le représenter. C'est avec plaisir que nous vous accueillons à Saint-Jean-de-Monts, à Odyssea pour la 4^e réunion autour du débat public, autour de ce grand projet vendéen que sont les éoliennes en mer, qui concerne plus particulièrement l'île d'Yeu et Noirmoutier. C'est pour cela que je regarde mon collègue de Noirmoutier qui est parmi nous ce soir. C'est vrai que pour la Vendée, c'est un grand projet autour des énergies renouvelables. Ce soir, nous sommes donc sur la 4^e réunion. Elle concerne plus l'atterrissage, donc quelque chose qui nous concerne sur le territoire Océan – Marais de Monts. C'est vrai que cette électricité qui sera emmagasinée, il faut la transporter. Et bien entendu, nous serons directement concernés par ce projet aussi pour transporter cette électricité qui va venir de la mer.

Comme l'a dit M. le Président, j'ai eu l'honneur ce soir de faire l'accueil républicain. Je crois que ce sera une vraie soirée autour d'un débat public. Nous pourrions converser tous ensemble, pourrions échanger autour des questions que nous pouvons nous poser tous, les uns et les autres, autour de l'atterrissage et de transporter cette électricité vers le transformateur de Soullans. Je pense que c'est sur cela que nous pourrions débattre ce soir. En tout cas, merci à vous.

Jacques ROUDIER, Président de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup pour ces mots de bienvenue. J'indiquerai rapidement quel sera le déroulement de la réunion. Dans une première partie, je donnerai quelques éléments de présentation sur ce qu'est le débat public, son cadre et ses enjeux. Et également quelques éléments d'information sur la façon dont la Commission particulière que je préside a organisé le débat sur ce projet spécifique. Puis, nous pourrions avoir un premier échange sur ces éléments. Après, il y aura une présentation générale du projet par le maître d'ouvrage. Et là encore, un temps d'intervention qui suivra. Puis, la troisième partie de cette réunion sera plus spécifiquement consacrée au focus sur le raccordement électrique du parc, à la fois par une présentation que prévoit de faire Réseau transport d'électricité (RTE) qui est chargé de cette partie du projet. Puis, nous aurons une restitution de l'atelier participatif que nous avons tenu cet après-midi et deux intervenants et une expertise, qui donneront quelques indications sur différents aspects de ce qu'il se passe dans cette zone d'atterrissage. Nous terminerons évidemment par un troisième ou quatrième temps d'échange avec le public.

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Un rappel rapide sur ce qu'est le débat public, son utilité, son objectif, ses modalités et plus spécifiquement comment nous avons organisé celui concernant le projet. Tout part du besoin, de la nécessité, de l'envie qui s'exprime sur la participation des citoyens à la décision publique, par leur information d'une part, par leur contribution ensuite. Cette attente de nos concitoyens est confirmée par beaucoup d'enquêtes d'opinion. Elle est également le fruit d'une exigence juridique qui s'exprime à plusieurs niveaux. Un niveau international, c'est ce qui s'appelle la convention d'Aarhus. Un niveau européen, il y a une directive spécifique de 2003 sur ces questions d'information et de participation des citoyens. Puis au niveau national, nous avons deux références juridiques, une qui est la charte de l'environnement à valeur constitutionnelle, telle qu'elle a été introduite en 2005 par la réforme constitutionnelle correspondante. Et également, le Code de l'environnement qui, depuis la loi Barnier, comporte des dispositions en la matière et a initié la pratique du débat public dans notre pays.

Tout ceci a donné lieu à la création d'une institution qui est garante du débat public en général, qui est la Commission nationale du débat public, qui a la caractéristique d'être une des nombreuses, disent certains, autorités administratives indépendantes de ce pays. Et la Commission particulière que je préside a été désignée par cette Commission nationale pour organiser un débat spécifique.

Quels sont les objectifs et les valeurs du débat public ? En règle générale, un débat public porte sur un projet. Il peut y avoir des débats publics sur des politiques générales, mais ils sont rares, en petit nombre et parfois difficiles. Un débat public porte en règle générale plutôt sur un projet identifié. Et sur ce projet, nous pouvons nous poser trois questions :

- À quoi sert-il ? Quels sont ses objectifs ?
- Quelle est son opportunité ? Faut-il le faire ou ne pas le faire ?
- Quelles sont ses caractéristiques ? Et comment pouvons-nous le faire ?

Pour pouvoir échanger sur ces différents aspects, il importe d'abord d'informer le public sur le sujet, ensuite de lui donner des réponses aux questions qu'il peut poser, et enfin de lui donner l'occasion d'exprimer son avis et de permettre au maître d'ouvrage, s'il décide de poursuivre son projet, de l'enrichir et de le faire évoluer.

Le débat public se déroule en respectant un certain nombre de valeurs que j'ai ici rappelées.

- La première est celle de la transparence : le maximum d'informations est fourni et mis à la disposition de tous.
- Le deuxième est celui de l'ouverture. Le débat public est un débat qui permet à tous ceux qui en ont l'envie de s'exprimer. Et ils s'expriment à égalité les uns par rapport aux autres. Et donc, l'égalité de traitement des participants est également un des éléments que veille à faire respecter la Commission qui organise le débat.
- Autre élément. Le débat ne progresse, ne s'enrichit que dans la mesure où les positions qui sont présentées par les intervenants sont des positions argumentées qui permettent le débat, qui permettent la contre-argumentation, et ce faisant une sorte de construction collective d'une réflexion et d'une appréciation sur un projet.
- Enfin, le débat public est neutre et impartial par rapport au projet. Ce n'est pas le lieu de la décision. Ce n'est pas un référendum ou une consultation. C'est une occasion de recueillir l'ensemble des avis qui peuvent s'exprimer et de répondre aux questions qui peuvent se poser. À cet égard-là, la Commission du débat public n'a pas d'opinion sur le projet lorsque le débat public commence. Elle n'en aura pas plus à la fin. En fait, elle n'est pas là pour exprimer une opinion pour le projet. Elle est là pour recueillir et mettre en forme ce que le public dit sur le projet lui-même.

S'agissant de la construction de ce débat particulier, la Commission s'est posé deux questions. La première, pour organiser le débat. La première, c'est tenir compte des caractéristiques du projet et la deuxième, tenir compte des caractéristiques du territoire qui se trouve impacté par le projet et dans lequel le débat se déroulera. Sur le premier aspect, la nature du projet, l'éolien en mer a déjà fait l'objet d'un certain nombre de débats publics. Il y en a eu au moins 4 si ce n'est 5. Et le plus proche pour vous a été celui de Guérande. Par conséquent, cela donne une certaine expérience sur les thématiques que nous pouvons imaginer devoir aborder.

Sur les caractéristiques du territoire – elles ne sont sûrement pas exhaustives –, j'en citerai 4.

- La première est le dynamisme économique et démographique de ce territoire et la présence d'un certain nombre d'activités de tourisme, de pêche, d'industrie, de constructions nautiques, qui peuvent potentiellement être impactées positivement ou négativement par ce projet, compte tenu de sa nature.

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

- La deuxième caractéristique est un milieu naturel et un cadre de vie de qualité, qui sont des éléments d'attractivité, qu'il convient évidemment de respecter tout au long de la construction de ce projet.
- La troisième spécificité qui est une spécificité plus locale par rapport à beaucoup d'autres territoires, c'est un poids de résidences secondaires dans les communes littorales qui peut être très important et qui peut avoir des effets sur les points de vue des uns ou des autres, et aussi sur leur capacité ou leur disponibilité à s'exprimer dans le débat public, au long de son calendrier.
- La dernière particularité que nous avons cherché à prendre en compte est l'existence de deux territoires que je dirais un peu spécifiques. C'est la prise en compte de l'insularité d'Yeu et de Noirmoutier qui ne saurait être négligée dans ce débat.

Comment est organisé le débat ? J'en rappellerai ici le calendrier. Il y a eu une période préparatoire qui a couvert les trois premiers mois de cette année 2015. Au plan strictement juridique, je dirais, la période du débat s'étend du 2 mai au 7 août. Nous ne sommes pas tout à fait au milieu. Et après la fin du débat et jusqu'au 7 août, le public peut s'exprimer. Après la fin du débat, la Commission elle-même aura 2 mois pour établir puis publier son compte-rendu. Et la Commission nationale du débat public produit un autre document qui s'appelle le bilan du débat. Dans ce compte-rendu, nous nous attacherons à rapporter de façon un peu organisée d'une part ce que nous avons fait et d'autre part l'ensemble de ce que nous avons entendu tout au long du débat, que cela vienne du public, du maître d'ouvrage ou de tout autre intervenant. Après, 3 mois plus tard, c'est-à-dire le 7 janvier 2016, le maître d'ouvrage devra dire ce qu'il fait de ce qu'il a entendu au cours du débat, c'est-à-dire à la fois s'il poursuit son projet ou ne le poursuit pas, et deuxièmement, à supposer qu'il le poursuive, les conditions dans lesquelles il le poursuit et dans quelle mesure et comment il y intègre ce qu'il a entendu tout au long du débat.

Pour alimenter ce débat, il y a un certain nombre d'éléments d'information qui sont mis à disposition du public et que j'ai rappelés ici, à la fois sur le projet et sur le débat lui-même, qui sont fournis soit par le maître d'ouvrage, soit par la Commission particulière. Puis, le débat public est un débat public moderne. Par conséquent, il fait une large place aux moyens d'expression des technologies de l'information et de la communication. Et à ce titre-là, il y a un site internet dont nous avons rappelé ici l'adresse, qui est l'endroit naturel où peuvent se déposer les contributions de tous ceux qui le souhaitent, peuvent se poser les questions et obtenir les réponses de ceux qui le souhaitent également, peuvent être émis des avis et peuvent, pour les personnes morales, être déposés des documents un peu institutionnalisés, que sont les cahiers d'acteur.

Dernier élément de l'organisation du débat, ce sont les rencontres. Parce qu'un débat n'est pas seulement virtuel, il est aussi fait de rencontres, de confrontations directes, d'échanges directs. Et à ce titre-là, nous avons choisi de faire ces rencontres du débat essentiellement sur le littoral. Nous allons donc nous déplacer dans les différentes réunions, entre Pornic en Loire-Atlantique et Les Sables-d'Olonne en Vendée. Puis, nous irons évidemment à l'île d'Yeu et à Noirmoutier. La Commission particulière s'est par ailleurs dotée de locaux qui ne sont pas très loin d'ici, à un endroit qui est à peu près au centre de gravité de cette zone littorale.

Pour le débat lui-même, nous avons prévu une vingtaine de manifestations. 8 réunions publiques. Nous sommes à la quatrième, nous sommes donc au milieu. 5 ateliers, dont 3 qui précèdent une séance publique. Nous tiendrons par ailleurs un certain nombre de séances sur le terrain, ce que nous appelons des débats mobiles autonomes. Nous en sommes à 5 et en ferons probablement un 6^e pour aller à la rencontre des lieux où le public est le plus présent pendant cette période et encore plus pendant la période du mois de juillet. Nous avons par ailleurs tenu trois ateliers avec des lycéens de La Roche-sur-Yon, pour associer aussi les futurs citoyens de demain à cette pratique du débat public.

Dernier point que je voudrais évoquer. Comment participer ce soir ? Deux canaux vous sont offerts. D'une part, les interventions orales. Il vous est demandé deux choses. La première, pour ceux qui interviendront, est de se présenter pour la transcription des débats en fait. Et deuxièmement de ne pas être trop long dans votre intervention. Vous pouvez également en séance déposer des questions écrites. Un questionnaire est à votre disposition. Ces questions seront rentrées dans la machine aux questions / réponses et donneront lieu à une réponse ultérieure par celui auquel elle est adressée, que ce soit le maître d'ouvrage, que ce soit la Commission particulière.

Voilà ce que je voulais dire en première partie de cette séance sur la pratique et l'organisation du débat. S'il y a des questions ou des commentaires de l'un ou l'autre d'entre vous, j'y répondrai très volontiers.

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Yves LEQUELLEC, Vendée Nature Environnement

Merci. Yves LEQUELLEC, Vendée Nature Environnement. Je voudrais revenir, M. le Président, sur un point de votre présentation. Vous avez, à juste titre, insisté sur l'outil internet dont la Commission particulière s'est dotée. Via cet outil, il est possible de poser des questions. Un certain nombre de questions ont déjà pu être émises. J'ai vu que certaines ont d'ores et déjà reçu des réponses que je considère comme tout à fait intéressantes et de nature à compléter la documentation sur le projet. D'autres sont peut-être un peu plus floues, c'est comme cela. Il faudra peut-être revenir à la charge. Mais je constate surtout qu'il y a certaines questions qui me semblent rester un peu en souffrance. J'avais posé une question, je crois, il y a un mois, sur laquelle il n'y a toujours pas de réponse. Et je me demande dans quelle mesure un délai excessif de réponse ne serait pas de nature tout de même à poser finalement un certain nombre de problèmes. Et je pense qu'il serait bon que les choses puissent être peut-être un peu activées, si je peux le dire ainsi.

Jacques ROUDIER, Président de la Commission particulière du débat public

Je prends note de votre observation et j'y souscris. Par conséquent, nous veillerons à ce que les délais dont nous étions convenus soient respectés. Une autre question ? Madame ?

Liliane LAMALLE, vice-présidente de NENY (Non aux éoliennes entre l'île de Noirmoutier et l'île d'Yeu)

Bonjour. Liliane LAMALLE. Vice-présidente de NENY (Non aux éoliennes entre l'île de Noirmoutier et l'île d'Yeu). Je me posais la question en quoi Saint-Jean-de-Monts est intéressé par l'implantation des éoliennes de l'île d'Yeu et l'île de Noirmoutier. Je ne comprends pas. Pouvez-vous m'expliquer ? Nous avons d'ailleurs eu du mal à trouver l'endroit.

Jacques ROUDIER, Président de la Commission particulière du débat public

Il nous a semblé que ce projet était de nature à impacter l'ensemble des activités et des populations qui se trouvaient le long du littoral, dans une zone relativement large, en y impliquant notamment l'ensemble des zones depuis lesquelles nous verrions ces éoliennes. Nous avons par ailleurs considéré qu'il y avait un certain nombre d'activités qui pouvaient être concernées par ce débat. Et je rappelle que même si le raccordement et les conditions dans lesquelles la liaison électrique se fera entre le parc éolien et le réseau à haute tension, sur lequel nous reviendrons tout à l'heure, ne sont pas strictement parlés dans le projet, il a été convenu que nous aborderions dans le cadre du débat public aussi cette dimension-là. Et il me semble que cela se passe dans des territoires qui doivent être plus ou moins autour de la zone dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

Puis, nous avons eu une acception de la zone où nous considérons qu'il peut y avoir un effet potentiel. Il peut s'en trouver dans lesquelles il n'y en ait pas et il peut s'en trouver dans lesquelles il y en ait beaucoup. Ce n'est pas en soi le lieu de la réunion du débat qui détermine l'ensemble des réflexions et échanges qui peuvent avoir lieu sur le projet.

S'il n'y a pas d'autres questions, je propose que nous nous en arrêtons là. Je laisse désormais François GILLARD, qui est l'un de nos collègues de la Commission, prendre la main et poursuivre la conduite de ce débat.

François GILLARD, membre de la Commission particulière du débat public

S'il n'y a pas d'autres questions, nous lançons le film de présentation du projet par le maître d'ouvrage.

Vidéo

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Je laisse maintenant la parole à M. Claude MIDI, représentant du maître d'ouvrage, Société des éoliennes en mer îles d'Yeu et Noirmoutier, pour présenter ce projet de manière un peu magistrale.

Claude MIDI, Directeur du développement, Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Merci. Bonsoir Mesdames et Messieurs. Merci de nous accueillir dans cette très belle salle et très belle ville. Je représente le maître d'ouvrage et je vous fais une présentation du projet avant que nous attaquions une partie du cœur du sujet de la soirée, qui est la partie raccordement. Nous présentons d'abord le projet et vous indiquons que, dans la salle, pour répondre à vos questions, nombre de personnes de l'équipe dans laquelle je travaille sont là. Il y a évidemment l'équipe locale que vous avez pu voir sur les écrans, mais également des personnes bien évidemment en charge du raccordement, ainsi que des études environnementales.

Le projet que je vous présente est issu d'une réflexion nationale qui est un travail sur une politique énergétique de la France et un travail sur la transition énergétique, issu des premières réflexions au niveau de Rio, et qui maintenant se traduisent dans le droit français et en particulier avec un objectif qui a été fixé d'atteindre ces 23 % d'énergie renouvelable, dans la consommation d'énergie à l'horizon 2020, et même maintenant 30 % à l'horizon 2030. Pour cela, un des sous-objectifs qui a été fixé était d'installer l'équivalent de 6 000 MW – nous reviendrons sur les équivalences – d'éoliennes en mer à cet horizon-là, avec des objectifs de renforcement de l'indépendance énergétique bien évidemment, mais également de contribuer – et c'est important de le dire – au développement d'une filière et en particulier d'une filière industrielle en France en créant les conditions pour cela, conditions économiques. Et permette à cette filière non seulement de se développer par le marché existant ou à développer en France, mais également de s'autoriser la possibilité d'être demain exportateur.

Pour cela, l'État a lancé deux vagues d'appel d'offres avec l'attribution de 4 premiers parcs, dont un proche de chez vous, sur le banc de Guérande, du côté de Saint-Nazaire. Nous avons également un parc en cours de développement sur Saint-Brieuc, un sur Courseulles-sur-Mer et un dernier sur Fécamp, donc en Seine-Maritime, en Haute-Normandie. Un deuxième appel d'offres a été lancé en 2013 pour l'attribution de deux parcs, l'un au large de Dieppe – Le Tréport et l'autre ici, dans votre belle région, entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier. Le groupement que je représente, qui est présenté sur la *slide* suivante, a eu l'opportunité de remporter les deux appels d'offres sur ces deux zones du Tréport, et des îles d'Yeu et de Noirmoutier. Cet appel d'offres avait la spécificité de définir un certain nombre d'invariants, c'est-à-dire des règles du jeu dans lesquelles nous devons, nous, rentrer. En particulier, la zone d'implantation, donc ici à proximité du plateau des Bœufs, mais également la puissance maximale (500 MW). Vous avez vu que nous étions à 496 MW installés. Mais également le calendrier : nous avons parlé tout à l'heure de la période de raccordement, mais il y a aussi un certain nombre de jalons que nous reverrons tout à l'heure dans la présentation.

Ce groupement qui vous a été présenté rapidement dans le film est constitutif du maître d'ouvrage. Ce maître d'ouvrage s'appuie sur trois partenaires. Dans les petits carrés verts, vous avez le pourcentage de détention des sociétés. Donc, une société dédiée, porteuse des autorisations aujourd'hui et demain, Éoliennes en mer île d'Yeu et de Noirmoutier, avec ces trois actionnaires : Engie, ex GDF Suez, EDP renewables, filiale espagnole d'un groupe portugais, spécialisée dans le domaine des énergies renouvelables et particulièrement dans le domaine de l'éolien terrestre, troisième opérateur dans le monde et Neoen Marine, une filiale de la Caisse des Dépôts, particulièrement en charge d'études et de développement de sites dans le domaine des énergies marines. Avec ce consortium a été mené un choix d'un partenaire industriel exclusif. Ce choix s'est porté sur Adwen. Là aussi, le nom a changé, mais pas que le nom. Adwen est aujourd'hui, la constitution d'une coentreprise entre Areva et Gamesa, un grand industriel espagnol dans le domaine de l'éolien terrestre, avec une expérience très longue. Et cette coentreprise a été créée pour porter spécifiquement pour ces deux sociétés les intérêts dans le domaine de l'éolien en mer.

Les caractéristiques du projet ont été évoquées tout à l'heure, 62 éoliennes de 8 MW chacune portant donc la totalité de l'implantation du parc à 496 MW. Pour donner un ordre de grandeur, l'équivalent de la consommation, en tout cas de la production de ce parc, dépasse les 750 000 personnes en équivalent de consommation. La zone d'implantation qui faisait 112 km² a été occupée par notre implantation prévisionnelle à ce stade de 82,5 km². Nous vous le montrerons tout à l'heure, nous n'avons pas utilisé toute la zone, puisque les concertations avec un certain nombre d'acteurs, dont les

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

acteurs en mer ont commencé avant, bien évidemment, la remise de notre offre. Et le coût du projet estimé à ce stade est de 2 milliards d'euros. Nous pourrions y revenir, sur les questions, après.

La mise en service a été évoquée tout à l'heure. Elle est également un des éléments du calendrier, donc un des éléments variant de l'appel d'offres. Elle est prévue à partir de 2021. Bien évidemment, ce projet est suffisamment important pour créer de l'impatience, mais vous voyez que là aussi le temps de la concertation est donné jusqu'à cette période-là. Et le débat public vient bien s'y inscrire.

Un élément important, avant de rentrer dans le détail de l'implantation des éoliennes sur le site. Quelques caractéristiques techniques, les questions qui nous sont généralement posées. Ces éoliennes sont posées sur des fondations. À ce stade, le choix du maître d'ouvrage, ce sont des fondations de type jacket ou treillis métallique, donc avec de mini pieux posés qui la fondent au fond de l'eau. Et posées sur ces fondations en treillis métallique, des pièces de transition qui supportent l'éolienne de 122 m de haut, jusqu'à la nacelle. Puis trois pales de 88 m chacune, soit une hauteur à marée basse de 210 m au-dessus de la mer en bout de pale.

Le maître d'ouvrage – cela a été indiqué et c'est important dans la réunion qui nous intéresse – est Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier qui est en charge de la construction de ce parc, l'installation des fondations, de ces éoliennes, du schéma de câblage en fond, du poste électrique en mer ou dit sous-station. Et c'est à partir de là que se fait la limite pour évacuer l'électricité produite vers la terre au travers de notre partenaire RTE, qui fera sa présentation tout à l'heure pour vous expliquer comment il réalise ce travail. Nous travaillons bien évidemment main dans la main, parce que vous imaginez bien que construire un parc sans raccordement ne présente aucun sens pour nous.

Quelques enjeux qui ont été identifiés – le président de la CPDP, Jacques ROUDIER, en a déjà parlé –, mais tels que nous les avons envisagés à ce stade. Bien évidemment, la présentation sera très résumée, mais en tout cas, vous indiquer ce sur quoi nous portons particulièrement notre regard, l'environnement, le tourisme bien évidemment dans cette région qui est une des régions importantes dans ce domaine-là en France, mais également le paysage et bien évidemment les activités professionnelles et pouvant intervenir sur cette zone du parc.

Regardons-les un par un, certes rapidement. Tout d'abord, pour dire que bien évidemment un projet comme celui-là se conçoit en amont. C'est-à-dire qu'avant de regarder quels sont les enjeux voire les impacts que nous pouvons avoir sur ces différents enjeux, il est important d'essayer, dès la conception, d'anticiper un certain nombre de choses. Nous l'avons dit, ces éoliennes de grande puissance permettent un certain nombre de choses. Je serai très basique en disant cela, sans doute caricatural, mais à partir du moment où vous mettez moins d'éoliennes, vous faites moins de fondations, vous avez probablement moins d'impact sur le fond des mers. En tout cas, c'est un de nos paris qui est dans la logique d'éviter de produire trop d'impacts. Deuxième chose, nous avons travaillé en concertation avec les professionnels de la mer et en particulier nous avons évité une zone à leur demande, une zone située au sud-ouest de la zone d'implantation prévue par l'État. Vous le voyez, c'est tracé par cette ligne noire. Pour éviter de rentrer dans ces zones-là qui correspondent d'ailleurs à des profondeurs un peu plus importantes en plus et à des zones sur lesquelles la pêche peut en particulier intervenir. Tout le reste de l'implantation vous montre que les espacements entre éoliennes – et ce sont des chiffres qu'il est intéressant de noter – sont de 1 200 à 1 800 m entre éoliennes. Et une constitution de ce parc qui se fait dans l'axe de cette ligne torrent qui est indiquée, qui est en fait une ligne des courants les plus forts et qui permet de préserver des couloirs, on l'espère, de pêche, mais également de pratique du nautisme à l'intérieur des couloirs qui sont *a minima* de 900 m entre éoliennes.

Ce raccordement, vous l'avez compris. Le câblage qui était schématisé sur le dessin précédent est un peu plus noirci là pour vous montrer que nous avons choisi un schéma de câblage optimisé, que ce soit au niveau de la tension – nous avons augmenté la tension pour diminuer les longueurs –, nous avons également optimisé le schéma pour en diminuer la longueur, et donc, nous espérons, l'impact là aussi sur le plateau. Pour une longueur cumulée d'environ 82,5 km. Tout cela venant se rapprocher de la sous-station électrique, au milieu de cette toile dessinée là. Et c'est à partir de là que nous rejoignons les intérêts de RTE pour évacuer l'énergie.

Les enjeux environnementaux importants, même si ce n'est pas que l'objet de cette réunion, et sur lesquels nous travaillons beaucoup, c'est d'abord de préserver l'environnement tel qu'il est. Ensuite, acceptant le principe que notre parc, en s'implantant, a des impacts, c'est d'essayer au maximum d'abord de bien les connaître, en connaissant l'état initial puis d'évaluer les impacts que cela produira et d'essayer de les éviter, de les réduire, voire de les compenser, et de

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

toute façon, en tout cas, de les suivre dans la durée pendant les 25 ans de notre exploitation. Cela veut dire que pour cela, en particulier pour cet état initial, nous avons à mener des études. Nous sommes en cours d'études pour identifier, que ce soit la biodiversité, que ce soit les mammifères marins, mais également tous les objets volants (les oiseaux ou les chauves-souris).

Le tourisme et les activités nautiques sont une question qui vient régulièrement, en particulier en débat public, mais pas seulement. C'est de se poser la question : finalement, est-ce que ce parc a également un impact sur les activités socioéconomiques de la zone, en particulier le tourisme et les activités nautiques ? Comment ce parc peut-il être compatible avec ces activités-là ? D'abord, nous identifions l'enjeu. Et nous avons bien compris qu'avec les 100 km d'espaces remarquables littéraux sur cette côte, nous avons là un enjeu important. Construire un parc qui produit de l'énergie à partir de ressources renouvelables nous oblige à avoir une certaine exemplarité environnementale sur ces aspects-là. L'objectif de l'étude socioéconomique, qui sera menée par un bureau d'études, sera là aussi de mener un état initial, d'envisager quels sont les impacts par le biais de sondages, d'enquêtes terrain, de campagnes d'information, de regarder les impacts et ensuite de regarder comment nous pouvons travailler aussi pour éviter, réduire, compenser ces impacts, mais aussi peut-être travailler sur les opportunités que cela peut offrir à la région.

Un point dans cet aspect tourisme, mais pas uniquement : est-ce que ces éoliennes se verront ? Nous avons essayé un exercice, mais qui est beaucoup plus brillant et plus intéressant à l'entrée de la salle. C'est de reproduire et de placer sur des photos une simulation visuelle de ce que le parc sera une fois qu'il sera installé s'il est installé. Nous avons réalisé des photomontages depuis différents lieux à différents moments de la journée, de jour comme de nuit d'ailleurs, pour essayer de donner une visualisation la plus objective possible de ce que le parc sera, ce qui n'empêche bien évidemment pas la subjectivité de chacun à savoir si cela se voit beaucoup ou pas, et si c'est beau ou pas. Cela appartient à tout le monde. Mais en tout cas, avoir un travail sur l'objectivité de cette visualisation au travers d'un bureau d'études et d'un atelier qui a été mené d'ailleurs dans le cadre de la Commission particulière du débat public. La pêche professionnelle est un enjeu important. C'est un enjeu économique, un enjeu humain et social, important dans la région et dans les différents ports, pas seulement Yeu et Noirmoutier. Nous avons donc travaillé en amont – nous l'avons dit tout à l'heure – pour essayer de faire que ce parc soit en accord avec un certain nombre de demandes des professionnels de la pêche. Le fait que la pêche et les différents arts, en particulier ici les arts dormants, puissent être pratiqués sur ce parc sont de la responsabilité de la préfecture maritime. Pour autant, notre objectif est toujours dans une logique de concertation de s'approcher des professionnels et de travailler avec eux pour que, conjointement, nous proposons à la préfecture maritime, un projet qui soit sur l'aspect constitution du parc, mais également sur les dispositions en matière de sécurité que nous mettrons en place, et qui soit accepté par la préfecture maritime comme étant « pêchable ».

Très vite, les emplois et la filière. Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'il y a dans ce domaine-là deux aspects à prendre en compte. D'abord, l'aspect local. Cet aspect local prend deux dimensions particulières, d'abord pour entretenir, pour assurer la maintenance de ces éoliennes. Vous ne pouvez pas faire cela de façon délocalisée. Cela veut dire que la maintenance des éoliennes se fera depuis la proximité du parc et nous avons, de ce point de vue là, travaillé sur la création de 125 emplois directs répartis entre les deux îles de Noirmoutier et d'Yeu, pour travailler sur l'exploitation et la maintenance de ces parcs. Ce sont des emplois directs, bien évidemment avec des emplois indirects et induits, mais également en travaillant en amont avec les différents acteurs du territoire, rectorat, lycées professionnels et autres lycées, pour travailler sur le fait de rendre les acteurs du territoire en capacité à remplir demain ces emplois directs locaux. Je parle bien évidemment des emplois des jeunes, mais également des personnes aujourd'hui éloignées de l'emploi ou qui souhaitent une reconversion.

L'objet de l'appel d'offres – nous avons été notés à 40 % sur cela – était la création d'une filière industrielle. Or, il se trouve que pour cette filière industrielle, le choix qui a été fait conjointement avec Adwen, c'est de construire certes des usines : 4 usines au Havre spécifiquement pour Adwen et ses sous-traitants, plus deux usines, une au Havre également et une à Dunkerque pour la fabrication de mâts. Mais l'ensemble de ces acteurs qui travailleront au Havre ont également besoin de sous-traitants dans les différents domaines et de ce point de vue là la recherche menée par Adwen et par le maître d'ouvrage que je représente a déjà identifié 131 entreprises dans la région des Pays de Loire susceptibles, pour autant qu'elles s'approchent des canons de la beauté souhaités par Adwen en matière de qualité, en matière de coût également, d'être des sous-traitants de cette filière industrielle, appelée des vœux de la France dans le cadre de l'appel d'offres.

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Calendrier prévisionnel. J'ai déjà beaucoup dépassé mon temps. Vous le voyez, l'attribution, 3 juin 2014. Nous sommes dans une période dite de levée des risques. Cela veut dire qu'aujourd'hui – et le débat public en cela est bien placé, puisqu'il est dans cette période de levée de risques – cette période de levée de risques nous permettra de confirmer l'ensemble des choix ou pas d'ailleurs que nous avons fait au moment de la remise de l'appel d'offres. C'est-à-dire que l'État nous offre deux ans supplémentaires pour mener des études complémentaires sur les différents aspects : géotechnique, c'est-à-dire aller voir ce qu'il se passe réellement dans les fonds marins ; sur la biodiversité ; sur l'ensemble, pour pouvoir ensuite, à la fin de cette période de levée des risques, pouvoir nous retourner vers la CRE et dire que nous confirmons ou que nous changeons un certain nombre de choses. Auquel cas la CRE aura le choix de nous dire oui ou non. Ensuite, nous passons dans une phase d'étude approfondie qui va encore nous permettre de mieux connaître collectivement, en particulier ce qui se passe au fond de l'eau, mais pas uniquement cet aspect-là, et nous donner l'autorisation de faire nos demandes d'autorisation et en particulier de rentrer dans la logique d'enquête publique qui vous donnera accès, là aussi, une seconde fois, à l'ensemble des éléments que le maître d'ouvrage est en train de constituer dans ses études. Phase de construction et d'installation, puis phase d'exploitation.

Un dernier mot : le démantèlement. Le démantèlement est prévu dès la base. Dès l'appel d'offres, on nous a demandé de prévoir cela, de consolider ces éléments-là dans nos comptes, de faire une réserve financière et de prévoir le montant et les méthodes de démantèlement. Bien évidemment, dans 25 ans ou 30 ans, les méthodes pourront avoir changé, pourront s'être améliorées. Nous saurons nous adapter et représenter à ce moment-là à l'État de nouvelles méthodes. Mais en tout cas, c'est prévu.

François GILLARD, membre de la Commission particulière du débat public

Merci M. MIDI. Une première série de questions avant de passer à la deuxième partie de notre débat. Y a-t-il des questions dans la salle sur ce que vient de présenter le maître d'ouvrage ? Madame ?

Liliane LAMALLE, vice-présidente de NENY (Non aux éoliennes entre l'île de Noirmoutier et l'île d'Yeu)

Liliane LAMALLE, NENY. Les éoliennes ne fonctionnent sûrement pas qu'avec du vent. Quels sont les matériaux utilisés pour le fonctionnement de ces éoliennes ? J'ai entendu parler d'aimants, de néodyme qui viendrait de Chine. Est-ce exact ?

Claude MIDI, Directeur du développement, Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Ce dont vous voulez parler, je pense, ce sont les terres rares. Effectivement, dans une éolienne, il y a un pourcentage de terres rares qui permettent effectivement la constitution en particulier au niveau des aimants. C'est ce que vous avez indiqué. Et dans toute génératrice, vous avez ce type de matériaux. Nous en trouvons effectivement dans le pays que vous avez indiqué, dans d'autres. Effectivement, il y a ces éléments-là dans une éolienne.

Si la question suivante porte sur le recyclage de ces éléments-là, les personnes d'Adwen ne sont pas là aujourd'hui, mais m'ont autorisé à répondre sur ces questions-là. Aujourd'hui, l'éolienne Adwen qui sera installée sur ce parc, je l'espère, est constituée d'un certain nombre d'éléments assez classiques en termes de métaux et autres. Plus de 80 % de ces éoliennes sont recyclables en l'état, le reste donnant lieu à un traitement assez classique. Vous retrouvez d'ailleurs tous ces éléments-là dans le dossier du maître d'ouvrage ou dans une des questions à laquelle nous avons répondu, je l'espère, précisément.

François GILLARD, membre de la Commission particulière du débat public

Est-ce que cela vous satisfait comme réponse ?

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Liliane LAMALLE, vice-présidente de NENY (Non aux éoliennes entre l'île de Noirmoutier et l'île d'Yeu)

Je travaillais en médecine du travail. Et en fait, il était question pour des portables que c'était nocif et cancérigène. Mais là, c'est à plus haute dose. Qu'est-ce que cela deviendra pour les éoliennes ? Si une éolienne ne fonctionne pas bien, une éolienne qui va en mer, qui tombe en mer. Voilà, je voudrais une réponse à ces questions ?

Claude MIDI, Directeur du développement, Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Je n'ai sans doute pas vos compétences médicales, et en tout cas je le revendique. D'autre part, je n'ai pas d'éléments venant attester cela. Donc, en matière d'argumentaire, je suis intéressé par ce que vous venez d'indiquer sur le fait que les doses sont importantes. Je n'ai pas d'éléments de réponse à apporter. Je propose que nous répondions ultérieurement. Mais je n'ai pas de problème, vous aurez votre réponse.

François GILLARD, membre de la Commission particulière du débat public

Nous poserons la question au constructeur, Adwen, qui se fera un plaisir de vous répondre. Nous notons la question. Monsieur ?

Bernard LAMALLE, NENY

Bernard LAMALLE. Je fais partie de l'association NENY. Je suis trésorier. Il y a une chose que j'ai vue. La France, pour l'instant, a un problème économique. Or, vous utilisez des sociétés espagnoles, portugaises. J'aimerais bien, comme je suis assez « cocorico », que ce soit plutôt français à 100 %. Pouvons-nous changer ?

Claude MIDI, Directeur du développement, Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Quand vous parlez des sociétés espagnoles et portugaises, parlez-vous de l'actionnaire ?

Bernard LAMALLE, NENY

Il y a 6 000 emplois dont vous parlez, mais ce sont 6 000 emplois qui ne sont pas français, pour la construction. Donc, en clair, nous engraisserons des Espagnols et des Portugais. Moi, je suis pour les Français. C'est un marché français, c'est pour les Français. Point.

Claude MIDI, Directeur du développement, Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Nous pouvons prendre quelques minutes pour répondre à cette question. D'abord, un point relatif à l'actionariat. Je pense qu'il est, vu de moi, pleinement satisfaisant, mais je vous laisse votre analyse. Il est pleinement satisfaisant que des sociétés étrangères viennent investir en France. C'est effectivement le cas de DPR, puisqu'elle contribue – vous l'avez vu tout à l'heure – à la capacité de construire ce parc. Je pense que c'est intéressant, mais en plus c'est, avec ce que vous dites, de l'argent venant d'Espagnols ou de Portugais qui créeront des emplois en France, puisque pour ce qui est relatif à la filière industrielle, je ne sais pas d'où viennent vos informations sur le fait que les 6 000 emplois ne seront pas en France. L'objectif de cette filière industrielle, appelée des vœux par l'État est bien d'implanter effectivement le maximum d'emplois sur les territoires, en particulier au Havre, à Dunkerque. Je vous confirme que c'est bien sur le territoire français et ces emplois seront bien situés là. Pour ce qui est des emplois dont nous avons parlé tout à l'heure localement, les 125 emplois pendant 25 ans, ce sont également des emplois locaux non délocalisables. Donc, l'objectif est bien de construire une éolienne *made in France* et de toute façon les activités de maintenance, au maximum. Et je vous assure que nous faisons tous nos efforts pour cela sur la sous-traitance, pour que le tissu industriel des PME puisse

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

en bénéficier. L'intérêt sur cette filière industrielle, il faut bien le comprendre, est qu'Adwen, lorsqu'il construit des usines, a besoin d'avoir de la visibilité, c'est-à-dire qu'Adwen ne construit pas 4, 5 ou 6 usines pour un parc. Aujourd'hui, le maître d'ouvrage que je représente lui apporte une visibilité, un carnet de commandes sur deux parcs. Vous avez sans doute lu, puisque vous vous y intéressez, la décision qui vient d'être prise par la ministre de l'Environnement d'autoriser la mise en place sur le site de Saint-Brieuc des mêmes éoliennes, le même nombre. Donc, voilà un carnet de commandes qui augmente. Tout cela fait que ce principe offre de la visibilité à Adwen et lui permet de constituer effectivement une filière française que vous appelez de vos vœux et que nous appelons également de nos vœux.

François GILLARD, membre de la Commission particulière du débat public

Merci. D'autres questions ? Nous passons à la suite, à l'autre partie de la thématique d'aujourd'hui, à savoir réseau RTE, l'entreprise chargée de transporter l'électricité produite par ce champ. Je laisse la parole à M. Jean-Marc BOYADJIS.

Jean-Marc BOYADJIS, Pilote de projet raccordement, Réseau de transport d'électricité (RTE)

Bonsoir à toutes et à tous. Merci à Saint-Jean-de-Monts de nous accueillir, et ravi de vous avoir ce soir, public, pour ce moment d'échange. Je crois que j'ai une quinzaine de minutes pour présenter le raccordement. Je le présenterai en 4 temps. Le premier temps est de parler un peu de RTE, son rôle dans le projet, expliquer également pourquoi Soullans, qu'est-ce que ce poste apportera par rapport à la côte vendéenne. Nous parlerons ensuite techniquement des ouvrages à construire, la liaison sous-marine, la liaison souterraine, le poste électrique. Nous avons mis à gauche de la salle un certain nombre de kakémonos, plus un échantillon de câbles pour que vous puissiez après la réunion venir poser des questions sur le sujet. Après avoir bien compris techniquement en quoi consisterait le raccordement, nous prendrons un moment pour parler de la prise en compte de l'environnement et justement pour trouver ce fuseau de moindre impact qui, aujourd'hui, est vraiment à l'étude. Rien n'est décidé et il nous faudra croiser la technique avec l'environnement global après une phase de concertation, sur laquelle nous reviendrons en 4^e partie puisque nous déroulerons le calendrier du projet en indiquant notamment sur les 2 années qui viennent tout le travail de concertation et de constitution de dossier que nous avons à faire avec les élus, services de l'État et vous, public, en matière d'information.

En matière de qui fait quoi, vous l'avez compris, c'est bien la Société des Éoliennes en mer qui construira et exploitera un parc éolien de 62 éoliennes de 8 MW, qui fait pour RTE une puissance de 496 MW à transporter jusqu'à Soullans. RTE, par sa mission de service public, a en charge la maîtrise d'ouvrage du raccordement. Nous verrons un peu comment nous procédons sur le sujet. Et bien évidemment, nous ne pouvons pas passer sous silence les enjeux autour de ce projet de raccordement, puisque nous sommes en pleine transition énergétique. Et la Vendée, y compris les Pays de la Loire, a déjà bien engagé le processus, puisque nous avons pas mal d'éolien terrestre, nous avons du photovoltaïque. Je sais que le mix énergétique est en cours sur la Vendée et ce parc complètera effectivement le dispositif.

Pour parler un peu de RTE et ne pas se tromper sur le niveau de tension électrique de ce soir, RTE est le petit rectangle bleu. C'est RTE mission de service public. Nous exploitons, développons et maintenons le réseau de transport d'électricité, à la fois depuis un réseau que nous qualifions d'autoroute d'électricité, en 400 000 volts et 225 000 volts, et un réseau plutôt départemental 63 000 volts. Notre mission est d'acheminer 24 h/24 et 7 jours/7 l'électricité entre les producteurs que vous trouvez sur la partie gauche de l'écran en orange, qui sont divers aujourd'hui puisque nous sommes sur du mix énergétique et à droite de l'écran les utilisateurs d'électricité ou consommateurs qui sont représentés par de grandes entreprises, des PME-PMI ou des citoyens comme vous et moi, qui consommons tous les jours. Bien évidemment, comme nous sommes en haute et très haute tension, nous n'alimentons pas directement, sauf exceptionnellement chez de gros clients, vers les usagers moyenne tension. Et c'est bien au travers de gestionnaires de réseaux de distribution, RDF, mais également clin d'œil au SYDEV puisque nous sommes en Vendée ce soir, qu'il revient le rôle de prendre le relais de l'acheminement de l'électricité pour aller jusqu'à l'utilisateur final. Ce soir, le raccordement consiste finalement à s'intéresser à cette petite flèche bleue qui est entre le carré orange et le rectangle bleu, puisque c'est notre mission de raccorder tout producteur qui en fait la demande sur le réseau d'électricité, en maîtrisant notamment l'économie du projet qui est une actualité grandissante dans ces projets ENR.

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Un petit focus sur le poste de Soullans. Je vous l'ai dit tout à l'heure. Le poste de Soullans a été retenu comme poste pouvant recevoir l'électricité du parc, parce que c'est le poste géographiquement le plus proche. C'est celui qui est apte à capter toute l'électricité. Il ne s'agit pas d'avoir un poste qui, même quand le parc est à pleine puissance, ne peut pas le recevoir. Là, au contraire, le poste de Soullans a la capacité nécessaire pour renvoyer l'électricité arrivant à Soullans vers le bord de mer, puisque derrière le réseau 225 000 volts que vous voyez en vert sur l'écran, il y a un réseau sous-jacent qui va démultiplier et alimenter toute la partie côtière de Noirmoutier au moins jusqu'aux Sables-d'Olonne. Nous le disions encore cet après-midi, si parfois la consommation de la côte est plus faible que la production du parc, vous avez cette ligne entre Soullans et La Merlatière qui est justement présente pour évacuer le surplus de production et le transporter sur le reste du territoire vendéen ou remonter vers les Pays de la Loire, par exemple. Nous sommes vraiment sur le poste de Soullans. Vous verrez, c'est un poste qui est en gros à 25 km de la côte, et donc au total à 50 km du parc.

Maintenant un petit focus sur les ouvrages à construire. Un peu comme le disait la Société des Éoliennes tout à l'heure, vous retrouvez le petit schéma où dans les pointillés blancs, nous avons sous la responsabilité du parc la construction des éoliennes de tout ce faisceau de lignes électriques 66 000 volts, qui vont capter l'énergie produite et qui sera rassemblée sur un poste électrique en mer, propriété de la Société des Éoliennes. Et là, charge à RTE d'aller chercher cette électricité pour la ramener sur terre au poste de Soullans. Nous indiquons techniquement qu'il nous faut une liaison double 225 000 volts pour évacuer cette électricité, tout simplement parce qu'aujourd'hui nous n'avons pas d'offre industrielle de câblers qui permettent de véhiculer 500 MW sur un seul câble. Donc, ce sera bien sur deux câbles sous-marins puis deux câbles souterrains que cette électricité sera transportée. Il est important de noter dans les ouvrages à construire qu'il y a plusieurs parties. Une partie maritime, la liaison sous-marine. La jonction d'atterrage qui n'est pas un poste électrique, mais simplement une sorte de gros domino représenté par un ouvrage maçonné, qui fera le lien entre la liaison sous-marine et la liaison souterraine. Et sur le tracé de la liaison souterraine, il y aura un poste électrique intermédiaire de compensation, parce que techniquement des liaisons souterraines de grande longueur génèrent des fluctuations de tension et si nous ne mettons pas des appareils pour maîtriser ces fluctuations, cela peut être dommageable pour l'exploitation du réseau. Ce poste électrique sera placé sur l'itinéraire de la liaison terrestre, mais l'endroit n'est pas encore défini. Il reste à trouver, tout comme le fuseau du raccordement global.

J'en viens maintenant à la partie liaison sous-marine. En haut à gauche de l'écran, nous parlions d'un câble tout à l'heure. Nous sommes bien en 225 000 volts courant alternatif. C'est une technologie utilisée pour des longueurs de 50 km environ. Au-delà, nous changeons de technologie. Mais pour ce parc, c'est du 225 000 volts alternatif. Le câble triphasé, finalement les 3 phases sont dans le même câble, dans la même gaine. L'ensemble est parfaitement isolé électriquement et protégé mécaniquement. Vous le verrez sur les kakémons tout à l'heure qui sont à échelle réelle, le câble a en gros la taille d'un ballon de football, un peu moins de 30 cm.

En bas à gauche de l'écran, nous avons souhaité illustrer un peu la façon dont arrive le câble au large, puisque vous vous doutez que nous n'avons pas ce genre de matériel en magasin tous les jours. Donc, le câble sera fabriqué chez un fabricant de câbles lorsque nous aurons pris les appels d'offres l'année prochaine. Généralement, le câble est fabriqué en usine et est posé directement sur un navire, sur un carrousel ou une cuvette que vous voyez en bas à gauche. Ce qui est intéressant dans cette partie, c'est que tout le câble est transporté en un seul tenant. C'est-à-dire que même si le câble pèse tout de même 120 kg du mètre, nous avons aujourd'hui des navires capables d'emporter plus de 30 km pour pouvoir le dérouler directement dans le fond de la mer. C'est la photo du milieu de l'écran, en bas. Ce câble étant malgré tout parfaitement protégé et isolé, nous souhaitons le rendre compatible avec les usages de la mer. Et pour cela, nous étudierons différents modes de protection de câble les plus adaptés à l'environnement. Ces protections de câble visant soit à poser de la roche sur le câble si le fond marin ne permet pas d'enterrer le câble dans un fond meuble. Nous pouvons utiliser aussi ce que l'on appelle un matelas béton. Par contre, si les sédiments sont beaucoup plus meubles et que nous avons une épaisseur de sable, nous pouvons faire à ce moment-là ce que l'on appelle de l'ensouillage, tout simplement une saignée que l'on fait dans le fond de la mer, on pose le câble et cela se rebouche tout seul. L'idée est vraiment de rendre compatible le câble avec les usages de la mer qu'ils soient au niveau de la pêche, de la plaisance, des navires maritimes.

L'arrivée sur terre maintenant, parce qu'il ne s'agit pas de poser le câble comme cela depuis le parc. À un moment, il faut arriver à l'atterrage. Généralement, comme le fond marin change et qu'il n'y a pas trop de fond, nous avons vu des exemples de chantiers récents où finalement c'est une barge à fond plat qui amènera le câble et qui se posera sur le fond

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

à marée basse. Partant de là, nous déroulons le câble au moyen de flotteurs qui arriveront sur la plage. Et une des spécificités de la côte vendéenne, c'est que nous avons beaucoup de parkings qui sont derrière les dunes au niveau des plages. C'est pour cela que nous envisageons – nous avons essayé de l'illustrer par un petit schéma en bas – d'ensouiller le câble complètement sous la plage, de cheminer peut-être pas sous la dune, mais au moins des voies d'accès à la mer, et ensuite placer notre fameux ouvrage maçonné, chambre d'atterrissage, sous un parking, qui pour nous est le plus naturel. Au niveau de l'environnement, c'est le plus logique. Pour le coffre maçonné, j'ai mis les dimensions : 16 m x 3 m x 1 m. Il y en aurait deux comme cela.

Si maintenant je parle de la liaison souterraine, là nous sommes sur des ouvrages un peu plus classiques. Nous avons tout de même plus de 1 000 km de liaison 225 000 volts RTE en France. Nous terminons un chantier d'ailleurs entre recouvrance et Merlatière, avec des câbles souterrains dont la technique est maîtrisée. En fonction du tracé du câble qui sera retenu, nous pouvons avoir un mode de pose qui diffère. Si nous sommes en milieu rural, ce que nous avons appelé en pleine terre, à ce moment-là ce sont des fourreaux d'ailleurs que nous avons mis au sol près des kakémonos. C'est ce que l'on appelle des fourreaux haute densité qui nous permettent de glisser ensuite les câbles dans ces fourreaux et de reboucher la tranchée sans faire de béton. Ce qui permet par exemple, dans des milieux agricoles, de poursuivre l'activité agricole. Vous voyez, la tranchée fait à peu près 1,50 m de profondeur. En gros, elle ferait 3 m de large en fonction de l'espacement que nous pourrions nous donner entre les deux circuits 225 000 volts.

Sur la partie chaussée, voirie, là nous sommes plutôt sur des techniques avec bloc béton. Vous voyez en bas à droite le schéma gris. Nous retrouvons les deux paquets de 3 câbles au fond d'une tranchée de 1,70 m, le tout noyé dans du béton et avec une remise en état de la chaussée.

Quelques illustrations de ce que nous venons de voir pour la partie souterraine. Vous voyez à gauche, c'est la mise en place des paquets de fourreaux PVC, qui serviront ensuite à glisser les câbles sur deux circuits. Au milieu de l'écran, nous avons mis une chambre de jonction, juste pour rappeler que contrairement aux liaisons sous-marines, nous ne pouvons pas stocker 30 km de câble comme cela sur un fourreau, cela poserait de gros problèmes pour l'acheminer par voie routière sur le terrain. Généralement, ce sont des tronçons qui font entre 1 et 2 km si nous sommes optimistes et avons un tracé rectiligne. Donc, nous aurions des chambres de jonction tous les 1 ou 2 km, le long de la partie terrestre. C'est un gros domino, ouvrage maçonné, enterré à 2,50 m de profondeur, recouvert et non visitable.

Un exemple de chantier en ville aussi à droite, où vous voyez la tranchée en passe d'être rebouchée avec du béton de tranchée, avant de remettre en état la chaussée. Sur la partie souterraine voirie, ces illustrations également pour montrer que nous sommes capables de fonctionner en demi-chaussée pour gêner le moins la circulation. Et à droite, nous avons mis une photo de ce qu'est un câble souterrain après travaux. Vous voyez que nous ne voyons plus rien. Par contre, nous les repérons par de petits panneaux rouges. La photo a été prise, je crois, au Pas Opton, pour ceux qui sont du coin, sur la liaison que nous avons faite il y a quelques années Soullans – Saint-Gilles. Nous franchissons un rond-point en forage dirigé et en bord de route, nous nous retrouvons avec de petits panneaux rouges qui montrent qu'après la circulation reprend son droit ainsi que la végétation.

En milieu rural, je vous le disais tout à l'heure, vous voyez que les tranchées sont à peu près de la largeur du pupitre où je m'exprime ce soir. Donc, une tranchée très peu large, profonde d'environ 1,60 – 1,70 m. Pour le coup, nous mettons les trois fourreaux PEHD dans la fouille. Nous rebouchons et l'opération suivante consiste à glisser les câbles dans les fourreaux. Et une fois que tout est en service, la photo de droite montre que finalement la végétation reprend ses droits, et notamment en milieu agricole, nous pouvons poursuivre l'exploitation agricole.

Le poste électrique intermédiaire. Effectivement, beaucoup de personnes nous en ont parlé cet après-midi, lors de l'atelier. Il s'agit d'un poste d'une infrastructure industrielle d'environ 3 hectares, en précisant que sur ces 3 hectares, 1 hectare au moins est réservé à l'aménagement paysager, puisqu'un des objectifs de RTE dans l'implantation de ces ouvrages électriques est de travailler aussi de la meilleure façon qu'il soit sur l'intégration paysagère. Et si vous voulez, nous avons un exemple de poste que nous avons fait il y a quelques années, dans les années 2000, à Val-de-Sèvre, qui pour le coup est le pendant de Soullans, mais à l'est de la Vendée, où finalement l'intégration paysagère est plutôt réussie, puisque la végétation a vraiment poussé. Le poste n'est pas complètement caché, mais est bien intégré dans le paysage. En tout cas, si nous faisons une opération en site vierge sur la partie côtière qui nous intéresse ce soir, nous ferons exactement la même démarche en travaillant avec des paysagistes. Le poste en lui-même est un poste compact.

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Nous avons travaillé sur des transfos en cabine, en enceinte, avec des bâtiments réduits pour justement, en plus, réduire l'emprise au sol. Il n'y aura pas de ligne aérienne, puisque le câble arrivera en souterrain dans le poste et ressortira en souterrain. Donc, nous ne verrons rien.

J'en ai fini pour la partie technique. Maintenant, pour bien comprendre comment nous pouvons intégrer cette technique dans l'environnement, regardons un peu comment se passe un projet de réseau de transport d'électricité en matière de concertation et surtout de recherche de fuseaux de moindre impact. Vous verrez qu'aujourd'hui l'aire d'étude est proposée et validée, mais il reste à chercher le fuseau. Nous avons fait figurer ici une carte globale qui montre l'étendue de la zone de recherche dans laquelle nous travaillerons pour chercher ce fuseau sous-marin et souterrain. Nous retrouvons le parc dont parlait la Société des Éoliennes tout à l'heure. Nous avons limité à l'atterrissage deux frontières qui nous paraissaient naturelles et qui ont été partagées par les acteurs de la concertation, que le préfet a pilotée le 3 avril dernier. Au nord, nous sommes plutôt sur une frontière naturelle où c'est le canal de Fromentine qui nous conduira à limiter nos investigations. Cela ne sert à rien de franchir le canal, aller à Noirmoutier, pour redescendre après. Vous comprendrez que nous nous appuyerons sur le canal en prenant une petite marge. Et pour cela, nous travaillons en concertation avec tous les gestionnaires du coin pour être sûrs que cette limite est respectable. Et au sud, il y a un petit décroché au niveau du pont d'Yeu, tout simplement parce que nous n'avons pas souhaité descendre plus bas. Entre l'île d'Yeu et le pont d'Yeu, vous savez tous qu'il y a un ensemble de canalisation. Il y a des canalisations d'eau, des canalisations RDF. Récemment, je crois, une fibre optique a été posée. Et nous n'avons pas souhaité, avec nos deux câbles qui sont tout de même de grosses infrastructures, venir croiser ces infrastructures pour faire une sorte de monticule, qui pourrait fragiliser les ouvrages en place. L'idée est donc de s'arrêter au pont d'Yeu, en acceptant éventuellement de tangenter sur les derniers kilomètres les câbles actuels pour arriver vers le secteur de l'hippodrome. Nous avons tout de même au niveau de l'atterrissage une marge entre la Barre-de-Monts, Notre-Dame-de-Monts et une partie de Saint-Jean-de-Monts.

Si je prends la diapositive suivante, nous sommes plus sur la partie terrestre. Nous recherchons l'atterrissage. Cet après-midi, nous avons vu un atelier où les personnes se sont exprimées. La Commission en parlera tout à l'heure. C'était vraiment très intéressant. Pour nous, c'est enrichissant dans la concertation. Vous voyez après que pour rejoindre le poste de Soullans, nous avons limité la partie nord, avec du réseau routier, sans trop monter, puisque je vous le disais tout à l'heure, il faut maîtriser l'économie du projet. Nous sommes tout de même sur des infrastructures à plus de 2 millions du kilomètre, donc tout kilomètre gagné, c'est un peu d'économie sur le projet. Au nord, nous ne sommes donc pas montés trop haut, nous sommes redescendus en dessous de Challans pour tangenter Soullans. Par le sud, c'est surtout le réseau routier qui nous a conduits avec une marge – nous avons pris une bande supplémentaire par rapport à la route – à proposer une limite d'aire d'étude sud qui, finalement, emprunte un maximum le réseau routier pour remonter ensuite via Notre-Dame-de-Riez vers le poste de Soullans. Nous pensons que dans ce périmètre, nous pourrions avec les acteurs de la concertation, les ateliers de cet après-midi, peut-être mettre en évidence plusieurs fuseaux que nous comparerons pour chercher celui de moindre impact. En tout cas, c'est l'objectif de concertation de cette année.

Nous avons parlé tout à l'heure de la prise en compte de l'environnement. Ce n'est pas faune, flore, espèces protégées uniquement. Vous verrez que dans une étude d'impacts, nous avons milieu physique, milieu humain, milieu naturel. Nous avons aussi un chapitre sur la santé. Et il faut prendre en compte tout cela dès la concertation. Ce que nous proposerons au groupe de concertation et que nous vous donnerons en retour d'information, c'est comment croiser un peu l'analyse multicritères avec les opportunités de passage. Nous savons que sur la partie terrestre, il y a un réseau routier assez présent avec des proximités de route, où nous pouvons peut-être nous mettre en bas-côté. Nous savons que sur la partie maritime, nous avons des secteurs à éviter. Je parlais tout à l'heure du chenal de Fromentine. Nous pouvons exploiter également des parkings derrière les dunes, en bord de plage. La forêt domaniale est peut-être aussi une opportunité pour le tracé terrestre. Et également, la présence de ce marais breton, ce bocage, à l'intérieur duquel nous essaierons de chercher aussi un itinéraire pour le comparer avec un itinéraire route, pour voir un peu la balance avantages / inconvénients de chaque solution. Pour toutes ces opportunités, il nous faudra analyser chaque fois le côté naturel, Natura 2000, le côté juridique, espaces remarquables, zones humides, le côté occupation d'espace, navigation du chenal et le côté faisabilité technique et maîtrise économique. Faisabilité technique, c'est si nous ensouillons ou si nous enrochons, à quelle profondeur nous passons au niveau terrestre, si nous faisons de la tranchée ouverte, du forage dirigé. Nous mettons tout cela dans la boîte, nous secouons, et normalement nous devons sortir le fuseau de moindre impact. C'est un exercice assez complet, mais qui a au moins le mérite de balayer l'ensemble des problématiques et

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

surtout pour le dossier d'enquête publique de permettre de montrer que nous avons étudié tout ce que nous pouvons, même si nous n'avons pas l'intention de radiographier tout le marais breton. Mais au moins, pouvoir démontrer que l'itinéraire choisi est le meilleur parmi d'autres étudiés.

Quelques petits clins d'œil photographiques sur le panorama de l'aire d'étude. Vous voyez que nous sommes sur un environnement mer, plages, dunes, parkings, forêts, des zones urbaines, marais, bocages, espaces agricoles. Il nous faut naviguer à travers tout cet espace pour trouver le moindre impact.

La suite du projet, en une minute. En fait, deux années pour trouver le fuseau de moindre impact et construire le dossier d'enquête publique en concertation et coordination avec la société. Deux années d'instruction, d'autorisation et de projets de détail. Et entre deux ans et trois ans de construction pour être au rendez-vous fixé par la Société des Éoliennes, qui vise à mettre en service le parc dès 2021. Je vous remercie.

François GILLARD, membre de la commission particulière du débat public

Merci M. BOYADJIS. Je vais maintenant vous rapporter la synthèse de ce qui s'est dit cet après-midi. Nous avons fait un atelier avec 4 tables de travail, où nous posons plusieurs questions. Nous avons une carte de la zone qui vous a été projetée tout à l'heure par M. BOYADJIS. Je vais pratiquer l'art difficile de la synthèse, de ce qui s'est dit.

Nous avons 5 points à mettre en réflexion :

- Le câblage
- L'atterrage
- La station de compensation
- Les principes sur le câblage
- Et un dernier point sur la concertation post-débat

Sur le câblage, sur la partie sous-marine, les groupes de travail et participants ont demandé à ce que ce soit le plus court possible, que le chemin maritime soit le plus rectiligne possible, qu'il soit effectivement protégé de l'environnement parce que c'est aussi une zone où les éléments climatiques peuvent être parfois très violents. Il serait dommage que le câble remonte à la surface ou soit attaqué par l'environnement ou les phénomènes climatiques. Également protéger pour permettre la continuité des pratiques de pêche, que ce câble ne gêne pas les activités professionnelles une fois qu'il sera posé. Et également, toujours sur le câblage sous-marin, qu'il faudrait éviter de passer sur les zones de clapage, qui sont nombreuses dans le secteur. Voilà pour la première question en réflexion.

Ensuite, sur l'atterrage. L'atterrage est donc le point de contact du câble ici sur la côte. Il y a eu relativement peu de points bien déterminés, mais des principes ont été énoncés. En particulier, sur la prise en compte de la mobilité du trait de côte. Comme je l'ai dit tout à l'heure, avec les événements climatiques parfois, effectivement nous sommes surpris de l'avancée ou du recul des dunes, des plages. Et à ce titre-là, l'observatoire du littoral mène des études pluriannuelles et surveille cela d'assez près. Cela a été rappelé. Concernant ce point d'atterrage, surtout privilégier l'existant. En clair, ne pas créer de nouvelles infrastructures, ne pas déboiser, ne pas casser ce qui existe, protéger, mais se servir des infrastructures déjà existantes comme des parkings, comme une station d'épuration, en particulier celle qui est à la Barre-de-Monts. C'est un site qui a été évoqué pour construire ce point d'atterrage. Ou un peu plus précis, entre Notre-Dame-de-Monts et le pont d'Yeu, du fait de la proximité des infrastructures routières qui – j'y reviendrai dans les principes de câblage – peuvent servir effectivement à faire passer ce câble.

Je continue maintenant sur la partie terrestre du câblage. Donc, réutiliser le plus possible les infrastructures routières existantes ou en projet, puisqu'il y a effectivement dans le département des routes en étude des déviations, des contournements. Donc, cela pourrait être aussi le moment de faire passer les câbles pendant ces travaux-là. En précisant par contre que l'on ne s'éloigne pas trop de l'axe de la route. En clair, ne pas faire 50 m dans le champ à côté ou 100 m à droite, mais être bien sur les côtés de l'axe routier, pour ne pas entamer les paysages alentour. Ne pas passer tout droit – cela serait le rêve effectivement pour RTE, quand on voit le prix du kilomètre de câble. Aller tout droit serait pratique. Mais nous sommes en zone protégée ici. Il y en a partout. Je pense que vous connaissez mieux que moi la région. Et effectivement, passer tout droit est à éviter. Il faudra respecter les zones protégées. Les zones inondables, nombreuses

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

ici, avec des niveaux d'eau relativement variables, en particulier en hiver, ce qui pose des problèmes d'accessibilité. C'est-à-dire que si vous devez passer, il faudra trouver des zones routières qui permettent le passage pour la maintenance, dans le marais. Ensuite, a également été évoqué le fait que, sur ces zones humides, si des travaux doivent effectivement être faits en zone humide avec un impact environnemental important, nous regardions bien ce qui est démolé et qui sera reconstruit ensuite, nous regardions bien l'impact de la biodiversité existante avant. Et faire une étude justement parce qu'il y a peut-être de la faune ou de la flore facilement reproductible, mais d'autres beaucoup moins. Et lorsque l'on casse un écosystème comme cela, c'est parfois beaucoup plus difficile de le recréer ailleurs ou au même endroit.

Maintenant, la partie station de compensation. 3 hectares. M. BOYADJIS vous l'a présenté. C'est assez important. Sur la zone côtière, les participants cet après-midi n'ont pas trouvé de zones proches de la zone côtière de cette surface-là. Il y en a qui ont proposé de la faire à côté de Soullans, directement à la station de contact. Une autre dans la zone d'activité de Saint-Jean-de-Monts, la zone du Clousis. Une dernière zone a été évoquée également. C'est toujours pareil, ce sont des lieux propices, de moindre impact ou à éviter. C'était les trois questions. Et une dernière zone qui a été évoquée est la zone du Luna Park à Saint-Jean-de-Monts, qui pourrait aussi recevoir cette station de compensation, pour certains.

Le dernier point évoqué lors de cet atelier était ce qu'il se passera après le débat. Le débat public s'arrêtera au mois d'août. Tout ce qui se passera ensuite, comment seront communiquées les informations, etc. Les participants, cet après-midi, ont demandé à ce que la clarté et la transparence – d'ailleurs, nous sommes contents – qui prévaut en ce moment dans le débat soient maintenues pour la suite, après le débat. Il faudrait donc une mise à disposition des informations en continu. Nous avons parlé de la création d'un site internet. Il y a actuellement le site du débat public, mais ce site sera gelé à la fin du débat public. Ce ne sera donc pas de ce côté-là qu'il faudra regarder. Ce sera du côté des maîtres d'ouvrage. Je pense qu'une réponse positive est à l'étude – vous en parlerez tout à l'heure – pour répondre à cette continuité d'information au fur et à mesure des travaux, des avancements du projet, des rendus d'études environnementales et d'études d'impact. Également, poursuivre le travail collaboratif avec les acteurs concernés et expérimentés du territoire. En clair, que les associations soient toujours dans la boucle de l'information. Ne pas les oublier. Et également, trouver un moyen d'informer le public en continu. Il n'y a pas de médias prédestinés qui soient sortis de la réflexion des participants cet après-midi, mais qu'il y ait un certain continuum de ce qui se passe en ce moment. Nous vous passerons donc le flambeau après.

C'est ce qui s'est passé cet après-midi. Une vingtaine de participants, sur 3 heures de réflexion. Voilà le fruit de cette synthèse, j'espère la plus synthétique possible. Si j'oublie quelque chose, les participants de cet après-midi pourront me reprendre. Je vous laisse maintenant la parole, suite aux présentations de RTE et de cette synthèse de l'atelier. Place aux questions. Y en a-t-il ? Devant, s'il vous plaît.

Rosiane GODEFROY, Maire du Perrier, 1^{re} vice-présidente de la Communauté de communes Océan – Marais de Monts

Rosiane GODEFROY, Maire du Perrier. C'est vrai que là, vous venez de nous faire une présentation tout à fait intéressante par rapport à ce grand projet national qu'est la transition énergétique et bien entendu ce parc d'éoliennes en mer. Mon interrogation porte sur ces zones que vous allez traverser, ces zones d'intérêt environnemental majeur, avec des biodiversités majeures. Il y a du Natura 2000, il y a de la zone humide, il y a du Natura 2000 en mer également. Aujourd'hui, nous, collectivités territoriales, sommes directement impactées aussi par rapport à notre développement par rapport à ces enjeux majeurs autour de la biodiversité. C'est vrai que c'est un très grand projet, mais permettez-moi de m'interroger en tant que maire d'une commune qui est complètement impactée par le développement, parce que nous sommes à 90 % zone Natura 2000, 95 % zone humide. Et aujourd'hui, vous pouvez comprendre aussi tout l'intérêt que nous avons. Nous avons un conseil municipal ce soir, je l'ai reporté à demain pour que les élus du Perrier soient dans la salle ce soir et que, au moins, nous ayons toutes les réponses par rapport à ces intérêts majeurs de biodiversité que l'on nous demande aujourd'hui de préserver. Et bien entendu, nous souhaitons le faire, parce qu'en plus des zones humides et en plus de Natura 2000, nous avons aujourd'hui les trames vertes et bleues. Je pense que vous connaissez. Et là, il ne faut pas de rupture. Et là, je crois que par rapport aux enjeux que vous nous avez présentés, c'est vrai que ce soir nous

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

éitions plus concernés par l'atterrage, parce que nous savons très bien qu'il faut aller à Soullans pour transporter toute cette énergie. Voilà ce que je voulais apporter ce soir dans ce débat public.

François GILLARD, membre de la Commission particulière du débat public

M. BOYADJIS ?

Jean-Marc BOYADJIS, Pilote de projet raccordement, Réseau de transport d'électricité (RTE)

Nous en avons déjà parlé avec Mme la Maire, évidemment. Il y a un document très complet qui est fourni en fin de projet, c'est l'étude d'impact, dans lequel nous recenserons tous les enjeux environnementaux. Et nous estimerons le moindre impact qu'a le projet. Si nous n'avons pas pu éviter, nous ferons de la réduction. Si nous n'avons pas pu réduire, nous ferons de la compensation. Aujourd'hui, nous sommes plutôt dans l'évitement. Mais toutes les études que nous lancerons vont dans le sens de l'enrichissement des données environnementales. D'ailleurs, c'est souvent lorsque l'on fait un projet sur un territoire, qu'en rebalayant l'état initial, on apporte au territoire des données rafraichies. Nous engagerons donc le travail à partir du mois de juin, sur plusieurs fuseaux, plusieurs atterrages. Tout cela sera pesé réglementairement, parce qu'il y a une réglementation (espaces remarquables, Natura 2000), il y a des dossiers d'évaluation d'incidences. Un ouvrage électrique n'est pas forcément incompatible avec Natura 2000. Simplement, il faut faire un dossier d'évaluation d'incidences pour montrer que nous sommes dans le moindre impact. Tout cela est fait au travers d'études d'impact et nous engagerons un certain nombre d'études terrestres notamment pour justement être sûrs que là où nous envisageons de poser le câble, il n'y a pas une espèce protégée, un ruisseau, une zone humide. Si nous avons le choix entre deux secteurs, un en zone humide et un autre qui ne l'est pas, nous prendrons celui qui n'est pas en zone humide par exemple. Tout cela est en route. C'est dans les tuyaux et nous vous le restituerons, comme nous nous y sommes engagés, au fur et à mesure des orientations que nous découvrirons probablement après l'été.

François GILLARD, membre de la Commission particulière du débat public

D'autres questions ? Monsieur ?

Francis GIGAUD, LPO

Francis GIGAUD, pour la LPO Vendée (Ligue pour la protection des oiseaux et de la biodiversité). Je ne peux que prolonger la réflexion de Mme la Maire du Perrier, pour demander s'il est possible d'avoir connaissance du cahier des charges des études complémentaires dont vous parlez sur l'environnement. Vous dites que cela démarrera en juin. Ma question est à l'adresse de la RTE. Je pense que ce serait tout à fait intéressant d'avoir une transparence sur le cahier des charges de cette étude paritaire pour trois raisons. Parce que les études en cours sur mer ne doivent pas faire oublier que tant le milieu dunaire que le marais breton sont des habitats spécifiques avec une faune, une flore bien sûr tout à fait spécifique. Deuxièmement, parce que nous sommes en juin et le vivant connaît les saisons, connaît des cycles bien sûr, cela n'échappe à personne. Et donc, d'ici l'étude d'impact, dans un an, cela veut dire qu'il faut avoir une vision complète de ces cycles. Enfin, nous ne pouvons pas nous contenter des données antérieures sur les zones Natura 2000 qui sont maintenant un peu anciennes ou des inventaires précédents. D'abord, parce que nos connaissances ont évolué. Je citerai par exemple la base de données départementale des naturalistes vendéens, Faune Vendée, à laquelle la LPO participe et qui dispose de plus de 1,5 million de données cumulées depuis 10 ans. Or, nous n'avons jamais été consultés. Et je pense qu'il faut mieux définir ou peut-être aller un peu plus dans le détail. Nous avons affaire à un territoire extrêmement sensible et il faut véritablement rentrer dans la dentelle pour savoir quels sont effectivement les choix possibles en termes d'aménagement et d'importation de votre poste de compensation notamment. Merci.

François GILLARD, membre de la commission particulière du débat public

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Merci. Nous passons le micro juste devant vous.

Liliane LAMALLE, vice-présidente de NENY (Non aux éoliennes entre l'île de Noirmoutier et l'île d'Yeu)

Vous n'avez pas parlé beaucoup des plages, du raccordement, de l'arrivée sur les plages. Est-ce que c'est un enfouissement ? À combien de profondeur ? Est-ce que vous pensez, au point de vue touristique, à écarter un peu ce raccordement et ne pas vous mettre où les touristes viennent sur les plages ?

François GILLARD, membre de la Commission particulière du débat public

M. BOYADJIS, pouvez-vous répondre ?

Jean-Marc BOYADJIS, Pilote de projet raccordement, Réseau de transport d'électricité (RTE)

Je ne sais pas s'il fallait également répondre à la question de la LPO. Tout simplement pour dire que nous respecterons le cycle d'études environnementales – j'entends parfaitement ce que vous dites. Nous avons d'ailleurs présenté au groupe de travail environnement piloté par la préfecture avant le débat le calendrier des études et le type d'études. Et nous poursuivrons dans cet esprit en essayant de couvrir, comme nous le faisons sur tous les autres projets, une période suffisamment représentative pour prendre en compte l'habitat et les espèces, notamment dans le marais breton.

Par rapport à la position de l'atterrage dont vous parlez, Madame, j'avais dû indiquer tout à l'heure dans la présentation que, de ce que nous pressentons des études, d'un peu de biblio, et de la connaissance du territoire, c'est que nous serions plus sur un fond dur vers le par cet un fond avec des sédiments aux abords des plages. Donc, ce fait, nous poursuivrons les investigations, parce que notre objectif est d'ensouiller le câble dans le sable, un peu comme la fibre optique a été faite, de façon à ce que sous par exemple 2 m de sable nous puissions avoir un câble parfaitement isolé et compatible avec les usages de la plage, que ce soit des activités de char à voile ou de plagiste. Je soulignerais par ailleurs qu'il y a beaucoup de ces câbles partout dans le monde. Il n'y a pas qu'à Saint-Jean-de-Monts, à Saint-Brieuc ou à Saint-Nazaire que les câbles sous-marins arrivent sous des plages. Vous en avez partout. Jersey, Majorque, en Scandinavie, en Chine, etc. Tout cela respecte une réglementation. Notre priorité est si nous pouvons ensouiller le câble sous plage à 2 m de profondeur en tentant compte du mouvement de trait de côte, nous le ferons. Et prochainement, nous investiguerons justement tout le bord de mer pour voir un peu cette épaisseur de sable, pour confirmer que nous pourrons ensouiller à l'arrivée des câbles.

François GILLARD, membre de la commission particulière du débat public

Monsieur ?

Xavier MÉTAY, France Nature Environnement, Pays de la Loire

Bonsoir. Xavier MÉTAY, France Nature Environnement, Pays de la Loire. Ma question sera précise, pour avoir des réponses précises. Je m'adresse à RTE, mais aussi à Engie sur la partie câble sous-marin reliant les fondations au transfo central. Nous avons eu la longueur, 82,5 km sur la zone du parc. Nous estimons la longueur du linéaire entre le transfo et l'atterrage à une vingtaine de kilomètres. J'aurais voulu savoir quelle était la surface impactée par les enrochements en m² et quel était le volume d'enrochement utilisé. Et une quatrième question : avez-vous déjà une idée d'où proviendraient ces matériaux et comment seront-ils transportés au port ? Et dans quel port ? Cela fait tout de même 6 questions précises, que je peux reposer par écrit, si vous voulez. Mais en tout cas, j'aimerais au moins avoir quelques éléments de réponse ce soir.

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Lucile FORGET, responsable du développement local, Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Merci pour votre question. Concernant les câbles sous-marins et la surface impactée par les enrochements de protection qui seraient positionnés sur ces câbles, actuellement nous sommes comme vous le savez en phase de levée des risques et donc de poursuite de ces études d'ingénierie détaillée. À ce jour, nous avons des ordres d'idée de la largeur de la protection d'enrochement, tout comme la hauteur, mais nous n'avons pas encore de chiffres définitifs et confirmés. Donc, nous ne sommes pas en mesure aujourd'hui de donner de réponses précises, malheureusement, à votre demande. En revanche, au fur et à mesure de l'avancée des études, je vous propose que nous fournissions cette réponse au sein des groupes de travail de l'instance de concertation, qui se réunissent trimestriellement, dès que nous aurons eu cette donnée.

Voilà pour la première question. Je veux bien que vous rappeliez la deuxième, s'il vous plait. La provenance des matériaux ?

Xavier MÉTAY, France Nature Environnement, Pays de la Loire

La provenance des matériaux. Et le port qui serait potentiellement utilisé, pour regarder la distance parcourue par ces roches.

Lucile FORGET, responsable du développement local, Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

En ce qui concerne la provenance, là encore, je n'ai pas de réponse à vous fournir aujourd'hui, puisque nous sommes encore dans une phase de début de ce parc éolien *offshore*. Et en ce qui concerne le port, il semblerait selon toute probabilité, mais cela sera à confirmer également dans les mois et années à venir, que le port de Saint-Nazaire *a priori* pourrait être l'un des ports à partir duquel nous amènerions ces matériaux. J'utilise le conditionnel puisque cela reste à confirmer. Et s'il s'avère que les enrochements proviennent d'une carrière vendéenne, il sera peut-être plus opportun de le faire depuis un port vendéen.

Jean-Marc BOYADJIS, Pilote de projet raccordement, Réseau de transport d'électricité (RTE)

Je peux répondre pour RTE peut-être, puisque la question avait été posée pour RTE également. Au niveau du câble, nous avons un rendez-vous en début d'année, janvier 2016, où nous serons normalement en mesure de présenter le fuseau de moindre impact, ce qui veut dire qu'à ce stade du projet, nous connaissons le fuseau de la bande des 500 m, 1 km par lequel passerait le câble sous-marin. Nous aurons également des premiers retours de nos études géophysiques qui nous renseigneront un peu, des études halieutiques, des études de courants de fonds marins, ce qui nous permettra au travers d'un assistant maître d'ouvrage, Cap sous-marin, de commencer à connaître un peu ce que peut être l'enrochement. Aujourd'hui, je ne peux donc pas vous donner de véritables chiffres, sauf des chiffres types que Julien pourrait vous rappeler, mais cela n'apportera rien. L'idée est de comprendre que c'est au stade du fuseau de moindre impact. Nous commençons à construire un peu ce qu'est cet enrochement par rapport aux usages de la mer, fonds marins, etc. Donc, rendez-vous au fuseau de moindre impact en janvier pour une première information.

Et pour la provenance des roches, nous n'en sommes pas là encore. Nous verrons effectivement en 2016 ou 2017. Mais nous sommes dans la même démarche que la société. Si des entreprises locales permettent de transporter la roche à moindre coût pour faire un bilan carbone minimum, nous sommes preneurs également.

François GILLARD, membre de la commission particulière du débat public

Madame ?

Michèle METZ, NENY (Non aux éoliennes entre l'île de Noirmoutier et l'île d'Yeu)

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Michèle METZ, de Noirmoutier. Vous n'avez jamais parlé pour la pêche, pour tous les marins pêcheurs : seront-ils obligés de tout contourner, tout votre travail ? Cela devient épouvantable. Comment feront-ils ? Avez-vous déjà eu des contacts avec eux.

François GILLARD, membre de la Commission particulière du débat public

À cet atelier, il y avait un pêcheur dans les groupes de travail.

Michèle METZ, NENY (Non aux éoliennes entre l'île de Noirmoutier et l'île d'Yeu)

Un pêcheur, ce n'est pas beaucoup.

François GILLARD, membre de la Commission particulière du débat public

Sur au moins un groupe, j'en ai vu un. Il est là d'ailleurs, à côté de vous.

Michèle METZ, NENY (Non aux éoliennes entre l'île de Noirmoutier et l'île d'Yeu)

Alors, je voudrais avoir l'avis de ce Monsieur.

François GILLARD, membre de la commission particulière du débat public

Nous laissons d'abord répondre la tribune et je laisserai le pêcheur répondre ensuite.

Claude MIDI, Directeur du développement, Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Madame, je vous confirme que je connais ce Monsieur, qui fait partie du Comité régional des pêches, avec qui nous travaillons bien. Pour répondre précisément à votre question, il faudra attendre une démarche qui est très organisée en France, qui fait appel à une compétence qui est celle de la Préfecture maritime, à savoir : est-ce que les navires pourront naviguer sur ce parc, à l'intérieur de ce parc ? Et est-ce que les professionnels pourront travailler à l'intérieur de ce parc ? Cette décision appartient à la préfecture maritime. Nous travaillerons avec le Comité régional des pêches – nous travaillons depuis plusieurs mois avec eux – pour essayer de rendre le plus possible ce parc navigable et « pêchable ». Je vous ai indiqué tout à l'heure un certain nombre de dispositions que nous avons prises, des choix forts, innovants et importants en matière d'alignement par rapport aux courants, en matière d'écartement des éoliennes, un certain nombre de dispositions sur lesquelles nous travaillons en lien avec le Comité régional des pêches pour proposer une solution qui le rende navigable. Ensuite, la préfecture maritime prendra ces éléments que nous lui apporterons, réunira – là aussi, il y a une procédure habituelle – une commission nautique. Cette commission nautique rendra un avis et la préfecture maritime prendra ensuite ses décisions pour savoir si effectivement il y aura la possibilité de naviguer, dans quelles conditions. Ce n'est jamais tout blanc, tout noir. Il y a un certain nombre de dispositions qui sont à prendre. Et je laisse M. TILLIER s'exprimer ensuite.

Ion TILLIER, Comité régional des pêches

Bonsoir. Ion TILLIER, non pas pêcheur, mais salarié des marins pêcheurs de la région, via leur organisation professionnelle, le Comité régional des pêches. Je confirme en partie ce que disait M. MIDI, à savoir qu'effectivement nous travaillons conjointement pour tenter de garantir la poursuite d'activité pour les marins pêcheurs qui travaillent sur la zone, qui sont essentiellement sur la zone du parc des arts dormants, donc filets, palangres et casiers. Je le précise, car

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

ce sont *a priori* des métiers qui ne présentent pas d'incompatibilité majeure par rapport à l'installation d'un projet éolien. Nous nous appuyons également à l'échelle régionale sur l'expérience que nous pouvons avoir sur l'autre parc, situé sur le banc de Guérande pour lequel les procédures sont d'ores et déjà un peu plus avancées – il y a deux ans d'écart entre les deux projets. Ont eu lieu récemment les commissions nautiques, qui – je parle sous le contrôle de Mme PIQUERET de la préfecture maritime – ont formulé des recommandations qui *a priori* rendraient le parc « pêchable » pour les pratiquants des arts dormants. Encore une fois, ce sont des recommandations et non pas l'arrêté définitif du préfet maritime qui sera à suivre dans les mois et les années à venir.

François GILLARD, membre de la commission particulière du débat public

Merci de cette précision. Y a-t-il d'autres questions ? M. MÉTAY

Xavier MÉTAY, France Nature Environnement, Pays de la Loire

Je reviens sur ma question liée aux enrochements. C'est une des techniques qui peut être utilisée pour protéger le câble. D'autres techniques sont utilisables : l'ensouillement, lorsque le terrain est meuble ; il y a également la protection par bloc béton, un matelas de béton ; nous entendons aussi parler de protections en fonte. Aujourd'hui, vous êtes partis sur l'enrochement, autant pour Engie que pour RTE. Est-ce qu'au regard des appels d'offres que vous ferez et au regard de l'avancée technologique – je pense plus à la protection par fonte – est-ce que dans 2 ans, au regard des coûts et donc des appels d'offres liés aux coûts, vous ferez potentiellement un autre choix que l'enrochement ?

Claude MIDI, Directeur du développement, Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Nous rappelons le calendrier, sur lequel j'étais passé un peu vite, vous avez raison. Nous sommes dans une période qui va de juin 2014 à juin 2016, qui est une période dite de levée de risques, c'est-à-dire pendant laquelle l'État, dans la procédure d'appel d'offres, nous permet de valider un certain nombre de dispositions. Nous avons effectivement aujourd'hui, sur la base des études existantes, une connaissance des fonds marins sur le plateau des Bœufs, vous le savez, qui est plutôt dur, donc qui empêchera probablement de faire de l'ensouillement sur la longueur, à l'intérieur du parc. Ensuite, sur les solutions, nous avons là un vrai point de validation à obtenir effectivement sur les méthodes qui nous permettront de protéger ce câble, qui sera posé sur le plateau et qui sera ensuite protégé au-dessus. Quelle technique retenir ? Mettons-nous en perspective ? Effectivement, vous avez dit 2 ans, même un peu plus pour la mise en œuvre. Mais effectivement avec des choix techniques qui se feront sur des périodes à 2 ou 3 ans. Est-ce que d'ici 2 ou 3 ans nous aurons un peu plus de retours d'expérience au travers des études, au travers des enjeux et des impacts que chacune des solutions peut avoir ? Nous l'étudierons. Ce sont des choses actuellement en cours d'évaluation, sur l'ensemble des dispositions, pour savoir quelle est celle de moindre impact.

Un point sur l'enrochement. Lorsque nous disons enrochement, il faut également réfléchir. Nous en discutons en particulier avec les professionnels de la mer. C'est savoir quelle nature d'enrochement nous devons mettre en place, quel est le volume de chacune de ces roches et leur capacité à rester en place en fonction des conditions de houle, des conditions de courants. Tout cela doit effectivement être étudié. Nous n'en sommes pas encore là. Mais si votre question est de savoir si vous pourrez avoir les informations le moment venu et les décisions, bien évidemment. Vous avez vu dans le dossier du maître d'ouvrage que nous mettons en ligne l'ensemble des études que nous réalisons actuellement. Nous avons mis les synthèses des éléments que nous avons déjà. Ensuite, au travers de ce suivi, dans l'instance de suivi et de concertation, je pense que les informations vous parviendront et pourront donner lieu, de la part de FNE et d'autres, à des réactions et des apports pour nous.

François GILLARD, membre de la commission particulière du débat public

Merci. D'autres questions ?

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Xavier MÉTAY, France Nature Environnement, Pays de la Loire

De nouveau Xavier MÉTAY, FNE, Pays de la Loire. Question adressée à RTE. Je voudrais que nous nous mettions d'accord sur la sémantique utilisée dans ce débat public pour qu'elle n'évolue pas par la suite dans les phases de concertation et d'enquête publique. Qu'appellez-vous une infrastructure linéaire ? Et s'appuyer sur l'infrastructure linéaire ? Quel est le fuseau ou la taille du fuseau que vous nommez, vous, « s'appuyer sur l'infrastructure linéaire » ?

Jean-Marc BOYADJIS, Pilote de projet raccordement, Réseau de transport d'électricité (RTE)

C'est un sujet que nous avons évoqué cet après-midi. Si votre question est quel est le tracé qui sera proposé à la DUP, est-ce le tracé de détail où nous voyons effectivement le câble, est-il dans la route, pas dans la route, dans l'accotement, aujourd'hui la réglementation vise à ce que nous déposions un dossier avec un tracé qui soit d'une dizaine de mètres de large, ce qui suppose à un moment que nous sommes dans l'accotement, dans la route. Mais au moment de l'enquête publique, ce n'est encore pas décidé. Pour moi, une infrastructure linéaire, c'est vraiment quand l'installation est en place, et tout le recensement des réseaux que nous faisons à l'occasion de nos investigations. Mais pour la question précise du tracé de DUP, le tracé de DUP englobe la route et ses accotements. Ce ne sera jamais un tracé où nous dirons, à l'enquête publique, que nous sommes sur la gauche de la route ou sur la droite de la route. C'est vraiment une bande plus large.

François GILLARD, membre de la commission particulière du débat public

Plus de questions ? Nous continuons le débat. J'appelle Mme GRIMAUD. Elle se présentera. Elle représente COORLIT 85. C'est un petit point de vue environnemental.

Anne-Marie GRIMAUD, Association COORLIT 85, Coordination des associations environnementales du littoral vendéen

Comme on vous l'a dit, je m'appelle Anne-Marie GRIMAUD. Je suis là au titre de secrétaire d'une association qui s'appelle COORLIT 85. C'est une coordination d'associations environnementales du littoral vendéen. Et COORLIT 85 est membre de Vendée Nature Environnement, dont vous avez entendu le Président dans cette assemblée. COORLIT 85 est partie intégrale du réseau France Nature Environnement. Je peux aussi faire référence bien sûr à FNE Pays de la Loire, qui est la déclinaison régionale de France Nature Environnement, dont je pense que tout le monde a entendu parler sous le sigle FNE.

Au préalable, je voudrais dire que nous n'avons aucune prétention d'exhaustivité dans ce qui sera dit. Sur une courte présentation, il n'est pas question de tout dire. D'autant plus qu'il faut être clair, nous ne sommes pas des spécialistes pointus, nous ne sommes pas des techniciens de bureaux d'études. Nous avons des observations, des ressentis que nous exprimerons. Quel sera notre propos pour l'essentiel ? Il tiendra à souligner les points de vigilance qu'il faut prendre en considération pour appliquer le principe bien connu ERC, c'est-à-dire éviter, réduire, compenser les impacts négatifs.

Avec la première idée, j'enfonce une porte ouverte, tout le monde l'a dit et répété. Les impacts potentiels touchent des sites qui sont, pour la plupart, de très grand intérêt. La proportion est très forte, parce que je pense que c'est presque 100 %. Il y a un tout petit secteur du côté du sud-est de Challans qui échappe à la zone Natura 2000, double zone ZSC, ZPS. Il y a évidemment les espaces remarquables dont vous verrez un extrait cartographique ici à droite. Rien que cela, regardez l'espace qui est occupé par ces espaces remarquables. Évidemment, c'est intégré, tout cela se superpose avec les contours des sites Natura 2000 que nous avons évoqués. À ceci, il faudrait ajouter les ZNIEFF, des espaces sensibles. Je ne sais pas s'il y en a qui ont été pris en compte par le Conseil départemental. De toute façon, la plupart de ces sites ont des habitats d'intérêt communautaire et des espèces d'intérêt communautaire vis-à-vis de Natura 2000.

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Finalement, je dois dire que RTE n'a pas un travail facile, puisqu'il faudra travailler dans un périmètre qui est effectivement pratiquement recouvert de zones pour lesquelles il y a des réglementations à respecter. Je dirais volontiers que RTE est condamné à l'exemplarité. La tâche n'est pas facile, mais il faudra être à la hauteur.

Nous venons maintenant sur des points un peu plus précis, en nous penchant d'abord sur ce qu'il se passera sur l'estran et sur la dune. Pour nous, les risques sont surtout liés à la phase de travaux. D'ailleurs, nous aurons à redire cela sur les autres points. C'est bien entendu le risque de piétinement, mais surtout de passage d'engins. Pour tout ce qui va correspondre à l'arrivée des câbles, à l'atterrissage proprement dit, et éventuellement à la construction plus tard du poste de compensation. Tout cela peut conduire, si justement c'est mal conduit, à des destructions qui sont évidemment tout à fait contraires à la directive habitat. Je rappelle des choses que, je pense, tout le monde connaît ici, parce que je crois que dans le public nous avons une majorité de représentants des conseils municipaux qui, tous, ont étudié cela dans le cadre de Natura 2000. Je serai donc très rapide, parce que tout le monde connaît la question, je pense. Tout le monde sait qu'il y a sur une plage une zone extrêmement importante, en haute plage ou en pied de dune, qui supporte des plantes pionnières, lesquelles se développent de mars à octobre à partir de laisses d'algues qui s'y décomposent. Ces plantes pionnières sont très importantes pour le maintien de la dune. Je n'insiste pas parce que tout le monde sait cela. Or, c'est vrai qu'au moment où nous creuserons les passages pour les câbles, des questions pourront se poser à ce sujet. Quant à la végétation dunaise proprement dite, bien entendu quand elle est détruite, tout le monde sait que cela provoque un envol de sable, nuisible à l'arrière et pas seulement pour les êtres vivants animaux ou végétaux, mais aussi pour le milieu urbain. Mais ici, dans la forêt de Monts, par chance nous avons tout de même une largeur assez considérable.

Il ne faut pas oublier non plus que sur cette dune, sur la partie dunaise proprement dite, par exemple sur la dune grise, il y a des espèces protégées, dont vous avez aussi entendu parler, j'en suis certaine, à savoir la petite bourrache du littoral. Je ne vais pas l'assassiner en grec et en latin. D'autre part, vous avez également entendu parler d'un petit crapaud, qui a souvent fait parler de lui, qui s'appelle le pélobate cultripède, le crapaud à couteaux, qui est en fort déclin. C'est pour cette raison d'ailleurs qu'il a son statut de protection. Bien entendu, sur cette zone-là aussi, vous savez que nous pouvons entraver la nidification d'une espèce très liée à la laisse, qui est le gravelot à collier interrompu, dont nous avons placé ici une photographie de « nid », si cela peut s'appeler un nid, parce que les œufs sont juste placés sur le sable. Mais je sais que sur la côte de Monts, il y a des dispositifs de protection des nids. Aussi, la question se posera surtout, par rapport aux travaux, de la période à laquelle ils seront menés. Par exemple, pour les nidifications, il faut éviter la période de mars à juillet au moins.

Finalement, nous essaierons de sortir de ce sujet, mais vous voyez que cela fait beaucoup d'interrogations pour localiser le site d'atterrissage, d'autant plus qu'il faut également poser aux risques d'érosion. J'ai compris que vous en avez parlé cet après-midi dans l'atelier. Le projet de PPRL du Pays de Monts commence à être connu pour l'horizon non seulement à court terme, mais aussi pour l'horizon 2100. Si nous regardons ces documents, nous nous apercevons que le risque d'érosion est faible au nord du pont d'Yeu et qu'il est nettement plus fort au sud. C'est le projet de PPRL du Pays de Monts tel qu'il vient d'être présenté. Mais si nous nous penchons sur des données assez récentes du BRGM, dont j'ai cru comprendre aussi que vous en avez parlé cet après-midi, nous voyons que la situation est beaucoup plus contrastée que cela. Et il faudra regarder de très près quels seront les segments les plus favorables ou les moins favorables pour le passage pour la réalisation de l'atterrissage. Pour faire le choix de cet atterrissage, il faudra bien évidemment trouver la solution qui sera la moins mauvaise. Je suppose que nous ferons une analyse de type multirisque de façon à résoudre le plus possible de problèmes. Pour la figure qui est à droite, je vous renvoie en effet à ce document qui a été produit par l'observatoire littoral du Pays de Monts, que tous les élus qui sont dans la salle connaissent d'ailleurs.

Il faut évidemment parler pour la forêt dunaise. Les risques sont liés à l'implantation du poste de compensation, dans l'hypothèse d'un forage dirigé sous la dune, et évidemment, au passage des câbles. Il faut se souvenir que la forêt est fragile, qu'elle est maintenue avec vigueur malgré ces difficultés et en dépit de conditions de milieux très particulières, spécialement un taux élevé de calcaire. C'est la forêt qui a les conditions de vie les plus difficiles sur tout le littoral vendéen. Donc, bravo aux forestiers qui arrivent à la tenir tout de même, parce qu'il faut se souvenir qu'elle a un rôle de protection très important contre l'ensablement, qu'il ne faut pas oublier. Tout le monde a entendu parler de l'histoire des villages enfouis. De toute façon, pour que cette forêt se tienne bien, il faut éviter sa fragmentation. Elle est déjà très fragmentée et il faut vraiment éviter à tout prix de la fragmenter davantage. D'autre part, elle recèle des habitats extrêmement intéressants et des espèces de même. Il faut aussi penser à son rôle de corridor écologique. Il faut penser

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

que c'est un lieu de reproduction. Enfin, toutes sortes de raisons font que cette forêt doit être respectée au maximum. Il faudra respecter les exigences des deux directives. Nous n'oublions pas non plus que la fonction sociale est très importante. Et tout cela doit rentrer en ligne de compte.

Il y a un risque aussi auquel il faudra peut-être penser, c'est le risque de feu de forêt à propos des installations qui peuvent être ici. Je pense évidemment plutôt au poste de compensation qu'à ce qui sera souterrain. Cela va de soi. Si nous réfléchissons un peu à la localisation du poste de compensation, bien entendu nous sommes tout à fait d'accord avec ce qui a été dit cet après-midi. De toute façon, pour commencer, c'est impensable sur la dune grise, sur la dune non boisée. C'est peu pensable en forêt, il faut bien le dire aussi. Alors, il faudrait peut-être étudier dans les zones qui n'auraient plus de boisement. Nous avons évoqué cela tout à l'heure. Tout cela sera à voir. Mais nous sommes toujours en zone protégée, puis il y a des potentialités d'intérêt patrimonial pour ces fameux espaces-là. Peut-être que la meilleure zone serait celle qui est située entre la forêt et la zone urbaine. Nous avons parlé d'un secteur industrialisé. Ce sera défini plus tard.

Quant au marais breton, nous serons très rapides, parce que le marais breton est immense et les informations que nous avons sont relativement peu importantes, tout du moins celles qui sont à disposition du grand public. Quels sont les risques ici ? C'est évidemment lié au passage des câbles, mais aussi au poste de compensation, si jamais il devait être fait dans ce secteur. Les raisons des risques liés aux câbles, qu'ils soient enterrés ou non, j'en profite tout de même pour dire que la solution des câbles enterrés nous paraît, de beaucoup, préférable à la solution de passage aérien. Bien sûr, tout le monde connaît aussi cela. Il y a une gestion de la circulation d'eau avec tout un système que les personnes du pays savent manier. Nous sommes toujours dans la zone Natura 2000, donc il y a des habitats diversifiés. Nous ne détaillerons pas cela. Nous avons des espèces d'intérêt communautaire, dont la loutre d'Europe bien connue, qui fait l'objet d'un plan national de protection. Nous pouvons aussi parler, pour parler des oiseaux tout de même pour faire plaisir à nos amis de la LPO, de la barge à queue noire, qui elle fait l'objet d'un plan européen de gestion. C'est tout de même assez considérable.

Ceci étant dit, il y a tout de même un problème que nous avons rencontré ici, tout en voulant réfléchir à ces questions. C'est que nous n'avons pas trouvé de cartographie des habitats et des espèces. J'ai vu un certain nombre de DOCOB liés aux sites Natura 2000. Il y a toujours des cartes des habitats et des cartes des espèces. Là, il n'y en a pas. Je me suis renseignée et j'ai trouvé quelque chose qui a été publié par Biotope, mais c'est très partiel et difficilement accessible. Actuellement, je me pose la question suivante : comment pourrions-nous définir une évaluation des incidences à propos des sites Natura 2000, si nous n'avons pas de bonnes connaissances de cette cartographie ? Là, je n'ai franchement pas la réponse.

Nous passerons sous silence les petits problèmes locaux de toutes petites fractions bocagères du côté de Soullans et nous passons à la conclusion. Pour cette conclusion, nous voulons dire qu'avant toute décision, il y a des choses à faire. En particulier, il faudra produire cette cartographie des habitats et des espèces. Et je dirais en particulier pour le marais breton, étant donné son étendue. Sa surface est considérable. Là-dedans, bien sûr, je sais bien qu'il y aura une étude d'impacts. Il faut que cette étude d'impacts puisse inclure l'état initial actuel. Il ne faut pas se contenter, comme quelqu'un l'a dit, des données du passé. Il faut voir que, depuis justement que les dernières études ont été effectuées, il s'est passé un certain nombre d'événements (urbanisation, changement climatique, etc.) et que les sensibilités des milieux ne sont peut-être pas tout à fait les mêmes.

Nous insistons sur la nécessité d'avoir des données sur le long terme, certes. Mais aussi d'avoir un état initial qui soit bien mené. Il faudra aussi – je crois que Mme le Maire en a parlé – intégrer les données de la trame verte et bleue. Pour l'instant, c'est une affaire qui n'est pas achevée dans le cadre du SRCE, mais cela ne tardera pas et de toute façon il faudra bien en tenir compte. Là aussi, cela pose des problèmes, comme par ailleurs. Il faudra réfléchir à la fameuse manière d'éviter, réduire, ou compenser.

Enfin, quelque chose qui paraît très important. Il me semble que j'ai souligné que ce qui était le plus important et le plus porteur de risques finalement, ce n'était pas tellement le travail une fois qu'il était achevé. Lorsque tous les chantiers ont été achevés, si cela a été bien mené, nous devons trouver quelque chose d'assez proche de ce qui était auparavant. Si nous prenons la solution, bien sûr, des câblages souterrains. Mais en revanche, ce qui est capital, c'est la manière dont seront conduits les travaux. Là, vraiment, il faut que les modalités des travaux soient définies avec des spécialistes, il faut

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

un accompagnement en phase de travaux. Nous avons vu trop souvent des recommandations qui n'ont pas été suivies d'effets avec des destructions de sites, etc., parce que la chaîne de transmission de l'information n'avait pas très bien fonctionné. Et enfin, bien entendu, il faudra un suivi à terme au moins de 5 à 10 ans.

Pour terminer, je vous dirai que la recherche du fuseau et de la place du poste de compensation tiendra compte des nécessités d'éviter, réduire, compenser. Nous pouvons éviter la dune, nous pouvons éviter la forêt par exemple pour le poste de compensation. Nous pouvons réduire avec les passages souterrains. Nous pouvons aussi compenser, si vraiment nous ne pouvons pas trouver d'autres solutions, en regardant de très près ce qui est détruit, pour pouvoir avoir la compensation exacte. C'est un équilibre à trouver et je vous remercie de votre attention.

François GILLARD, membre de la commission particulière du débat public

Merci Mme GRIMAUD pour cette présentation. Tout le monde a dépassé son temps aujourd'hui, je ne vous ferai donc pas de reproche. J'appelle M. Frédéric BOUCHET s'il est là, ou le représentant de la Communauté de communes. Je vous laisse vous présenter.

Frédéric BOUCHET, Directeur des services techniques, Communauté de communes Océan – Marais de Monts

Bonsoir. Frédéric BOUCHET, directeur des services techniques et environnement à la Communauté de communes Océans – Marais de Monts. Je vais vous présenter, en 9 minutes m'a-t-on dit, le littoral du Pays de Monts.

Le territoire de la Communauté de communes se compose, comme vous pouvez le voir sur la carte, de 5 communes, dont 3 littorales, du nord au sud de la Barre-de-Monts, Notre-Dame-de-Monts et Saint-Jean-de-Monts. Vous avez dû en parler, j'imagine, à plusieurs reprises. Un linéaire de 19 km de dunes, du goulet de Fromentine jusqu'à Saint-Hilaire-de-Riez, et au nord du pont de Noirmoutier, 5 km de digues. Derrière ce linéaire sableux, nous avons 2 230 hectares exactement de forêt domaniale, puis, environ 15 000 hectares de marais, qui abritent à peu près 18 500 habitants, hors saison et beaucoup plus évidemment en période estivale. Je tiens à préciser que 80 % du territoire se trouve en espace sensible. Voilà pour le territoire.

Au regard de ce littoral relativement important, les élus ont décidé en 2009 de créer un observatoire du littoral, un an avant Xynthia. Ce n'est pas de l'opportunisme, c'est vraiment une volonté politique des élus locaux. Cet observatoire du littoral est piloté par la Communauté de communes, qui s'est entourée de spécialistes que sont l'université de Nantes, le BRGM et l'Office national des forêts, avec également différents autres partenaires, mais les principaux sont vraiment ces trois partenaires. Cet observatoire a différents objectifs dont les principaux sont tout d'abord d'élaborer un outil d'aide à la décision permettant une meilleure connaissance des phénomènes d'érosion et d'accumulation sur notre littoral. C'est également construire un élément d'aide à la gestion prévisionnelle de la côte. C'est également établir un point régulier de la qualité faunistique et floristique des milieux côtiers dans la mesure où cette qualité fournit un indicateur d'érosion ou d'accumulation sur notre littoral. Tout ceci nécessite d'effectuer un partage de données entre l'ensemble des partenaires, que ce soit avec BRGM, l'université de Nantes ou d'autres partenaires extérieurs, comme c'est le cas en ce qui concerne la problématique commune, afin donc d'intégrer les projets locaux liés à l'aménagement du trait de côte.

Différentes actions sont menées par ces scientifiques. Je ne vous ferai pas l'étendue de toutes les actions, mais seulement quelques principales. Tout à l'heure, je l'ai évoqué, un inventaire des espèces patrimoniales floristiques sur l'ensemble du littoral sableux, du pont de Noirmoutier jusqu'à Saint-Hilaire. Deux campagnes annuelles sont menées par ces scientifiques, généralement au printemps et au mois d'octobre. Ces relevés permettent également de constater l'évolution des contacts plages – dunes dans la mesure où la morphologie de chaque plage permet de savoir si cet espace est en accumulation, ce qui est plutôt bon signe, ou en érosion. Il y a toute une hiérarchie de différents types de contacts plages – dunes, avec des photos prises et des évolutions qui sont effectuées tous les six mois. Des profils de plages sont également réalisés au GPS afin d'estimer le volume de sable gagné ou perdu sur l'ensemble des 19 km.

L'ensemble de ces données scientifiques sont regroupées dans ce que l'on appelle un SIG, un système d'information géographique. C'est une sorte de compilation de couches de cartes, qui permettent, en croisant les données, d'avoir des analyses précises sur différentes problématiques, par exemple l'érosion. Donc, nous avons des données sur la géologie,

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

sur la météo, l'hydrogéologie, la biologie, etc. C'est l'avantage d'être entourés de spécialistes et de scientifiques. Nous pouvons ainsi avoir un SIG extrêmement fourni. L'intérêt de ces études et également des photos aériennes dont nous disposons depuis 1920 est de pouvoir avoir une idée précise si notre littoral est en érosion et en accumulation. Et en fin de compte, la réponse n'est pas binaire. Cela dépend d'une part de l'endroit précis. Nous voyons qu'au pont d'Yeu, en face du numéro 3, le littoral est plutôt en érosion, ce qui n'est pas le cas plus au nord vers la plage de la Bergère. Et cela dépend également du pas de temps. Si nous sommes à l'échelle du siècle, 1920 – 2010, ou si nous prenons des pas de temps beaucoup plus courts, c'est là que nous voyons qu'au nord de la Barre-de-Monts – je prends cet exemple, car c'est l'un des plus parlants – entre 1920 et 1950, il était plutôt en érosion et ensuite plutôt en accumulation. Donc, à la question de savoir si le littoral est en érosion ou en accumulation, cela dépend où, cela dépend quand.

Un exemple également d'un des intérêts de l'observatoire du littoral. Ils ont pris un cas bien précis, qui est une des zones en érosion. C'est l'hippodrome qui se trouve à Saint-Jean-de-Monts, au sud du pont d'Yeu, qui est un des endroits les plus critiques au niveau de l'érosion. Enfin, tout est relatif par rapport au littoral français. Comme vous pouvez le voir, grâce aux photos aériennes dont nous disposons, nous avons pu comme cela matérialiser le recul du trait de côte. Le trait de côte est la limite de la végétation. C'est la définition sur laquelle se sont accordés les différents scientifiques. Ils ont pu également, sur la partie droite de la diapositive, faire de la prospective en estimant un recul théorique à 2020. Après, nous n'avons pas au-delà. Ce serait risqué.

Il y a maintenant 4 ans, l'État a lancé un appel à projets, dans lequel s'est inscrite la Communauté de communes. Donc, un appel à projets pour la stratégie nationale de biodiversité. Nous avons donc déposé un dossier qui a été retenu, d'ailleurs. Seulement deux dossiers ont été retenus en Vendée, Noirmoutier et la Communauté de communes Océan – Marais de Monts. Notre dossier consistait à valoriser et à poursuivre les actions menées en faveur de notre littoral en protégeant et en restaurant le massif dunaire. Deux grands pans pour ce dossier : un pan travaux et un pan suivi. Au niveau des travaux, cela a permis de mettre en place 10 km de fil lisse, qui était une des préconisations de l'observation. Ce fil lisse permettait donc de sécuriser le pied de dune qui est le premier rempart pour la sécurité des dunes. Cela a permis également de canaliser les accès des promeneurs, des vacanciers, avec les accès plage, et également les canalisations au niveau des différentes sorties, pédestres, pistes cyclables, différentes chicanes. Il y a eu d'autres actions. Celle-ci en faisait partie. Il y a eu également différents suivis, comme je l'ai évoqué tout à l'heure : des suivis faunistiques, des suivis floristiques avec notamment l'entretien de marre. Nous avons 126 mares précisément en forêt domaniale, qui permettent à certaines espèces de naviguer et de se reproduire. Ce suivi et ce financement ont ainsi permis d'entretenir toute cette faune, avec également la lutte contre certaines espèces invasives.

Pour terminer, l'observatoire du littoral a également bénéficié de subventions dans le cadre du PAPI qui nous ont permis de réaliser des études bathymétriques, sédimentologiques et de sismique réflexion afin de mieux connaître les petits fonds qui entourent le territoire. D'ailleurs, ce type de données sera transmis à RTE. C'était convenu évidemment de manière à conforter nos échanges et à être plus précis au niveau des différents relevés.

De petites photos qui sont assez parlantes. Mars 2010, quelques jours après Xynthia. Nous sommes plage du Mûrier, au sud de Notre-Dame. Il y avait un poste de plage. Nous voyons bien en fin de compte l'attaque de la tempête avec la marque sur le bâtiment. Et tout doucement, avril 2011 puis novembre 2012, nous voyons donc cette cicatrisation, cette résilience comme on l'appelle qui ramène tout ce sable. Le littoral a connu bon nombre de tempêtes. Nous en connaissons encore, mais nous voyons que chaque fois il y a toujours cette vie qui s'installe, avec ce mouvement de sable. Vous voyez ici sur la photo les poteaux avec les fils lisses, qui protègent, notamment au sud le territoire. Au niveau du pont d'Yeu, la tempête avec ses falaises vives, les fils lisses ont été mis. D'ailleurs, nous voyons quelques vacanciers qui respectent, il faut l'avouer, plutôt bien cette limite. Limite qui permet à l'arrière à la flore locale de gagner du terrain, de fixer le sable et ensuite, le sable étant fixé, nous pouvons avoir une sorte de bourrelet au niveau du pied de dune, qui conforte, qui est le premier bouclier par rapport à l'assaut des tempêtes. Parallèlement à ces fils lisses, il y a également tout un programme de nettoyage raisonné des plages qui a été mis en place sur notre littoral, qui a été une des préconisations de l'observatoire qui a pu être mise en place et donc qui participe à ce maintien du pied de dune.

Voilà ce que j'avais à vous dire sur le littoral du Pays de Monts.

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

François GILLARD, membre de la Commission particulière du débat public

Merci M. BOUCHET pour cette présentation. Nous repassons à un dernier cycle de questions-réponses s'il y en a, suite à ces deux interventions plutôt environnementales que techniques. Est-ce qu'il y a des questions ? Tout le monde a tout compris, c'est très bien. Nous allons conclure s'il n'y a plus de questions. Je vous rappelle que le site internet est ouvert, si d'autres questions vous viennent d'ici là, vous pouvez les écrire et les envoyer. Et nous essaierons de répondre dans le temps imparti, ou de faire répondre les maîtres d'ouvrage dans les 15 jours, comme nous nous y étions engagés. Parfois, c'est un peu compliqué effectivement, mais nous y arriverons. Nous essaierons de finir normalement.

Jacques ROUDIER, Président de la Commission particulière du débat public

Merci François. S'il n'y a plus de questions, nous concluons cette réunion publique en remerciant les intervenants d'abord, les participants ensuite et particulièrement Mme la Maire de Perrier, qui nous a accueillis et M. le Maire de Noirmoutier et de Notre-Dame, qui nous ont accompagnés. Je rappellerai que pour la bonne tenue du débat, nous souhaitons également qu'il y ait un peu d'évaluation du débat. Par conséquent, un questionnaire est à la disposition de ceux qui veulent bien le remplir pour donner leur appréciation à la fois sur l'information qu'ils ont reçue sur le projet et le débat, et la façon dont ils estiment qu'il est conduit. Puis, je voudrais également rappeler les prochaines rencontres publiques : le 24 juin à Beauvoir-sur-Mer où nous parlerons d'environnement, le 9 juillet où nous parlerons à Noirmoutier notamment de retombées industrielles et sur l'emploi, et le 21 juillet où nous serons à l'île d'Yeu. Il y aura parallèlement à ces réunions publiques, le 24 juin et le 9 juillet, des ateliers. Je rappelle également que vous trouverez sur le site les dates des ateliers mobiles que nous tiendrons sur le terrain, notamment pendant les 10 premiers jours du mois de juillet. Merci à tous et bonne fin de journée.

Clôture de la réunion à 22h30